

Tchad | Province du Lac | Matrice de suivi des déplacements (DTM)  
Rapport sur les déplacements | Round 11 | 16 — 30 avril 2020



*Les activités de la DTM dans la province du Lac sont soutenues par :*



Ministry of Foreign Affairs  
Republic of Korea



Organisation internationale pour les migrations (OIM)  
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

## SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	3
CONTEXTE .....	4
MÉTHODOLOGIE .....	5
LIMITES .....	6
POPULATIONS DÉPLACÉES .....	7
Faits saillants.....	7
Profil démographique .....	8
Localisation des personnes déplacées .....	8
Proportion de personnes déplacées dans la province du Lac.....	9
Caractéristiques des sites et abris .....	10
PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI) .....	12
Localisation des PDI .....	12
Périodes de déplacement .....	13
Provenances des PDI.....	14
Motifs de déplacement des PDI.....	15
Moyens de déplacement des PDI .....	15
RETOURNÉS .....	16
Effectifs de population.....	16
Périodes de retour .....	17
Provenances des retournés .....	18
Raisons de retour .....	19
Moyens de déplacement des retournés .....	19
RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS (RPT) .....	20
Effectifs de population.....	20
Périodes de déplacement des RPT.....	21
Moyens de déplacement des RPT.....	22
Besoins prioritaires des personnes déplacées .....	22
Assistances.....	23
Services de santé et informations liées au COVID-19 .....	24
Accès aux services.....	27

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Matrice de suivi des déplacements, tiré de l'anglais *Displacement Tracking Matrix* (DTM), est un outil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) conceptualisé en 2004, qui permet de faire le suivi des déplacements et mobilités des populations. Elle relève des informations à différents niveaux, les traite et les diffuse, afin de garantir aux acteurs humanitaires, aux gouvernements et aux autres acteurs intéressés, une meilleure compréhension des mouvements et de l'évolution des besoins des populations déplacées : les effectifs des populations, la localisation des personnes déplacées, les périodes de déplacement, leurs conditions de vie, et encore bien d'autres éléments, sont autant d'informations recherchées et collectées.

Ce onzième rapport de la DTM dans la province du Lac donne un aperçu de la situation de déplacement dans cette province du Tchad, où les déplacements de populations sont dus à l'insécurité liée aux violences perpétrées par des groupes extrémistes armés. Les informations présentées dans ce rapport ont été collectées dans des lieux de déplacement, auprès d'informateurs clés en proche collaboration avec les autorités locales et nationales, du 16 au 30 avril 2020. La Matrice de suivi des déplacements (DTM) de l'OIM est présente dans le bassin du lac Tchad depuis 2014. Elle a été activée au Nigeria en juillet 2014, au Tchad en mai 2015 et au Cameroun en novembre 2015. Les activités DTM fournissent des informations cruciales à divers acteurs (partenaires humanitaires, partenaires de développement et partenaires gouvernementaux) sur le déplacement des populations afin d'apporter une réponse appropriée, tant au niveau de la sous-région qu'au niveau de chacun de ces pays. Ceux-ci sont touchés par la même crise dans des contextes similaires et les méthodologies utilisées par la DTM sont analogues, ce qui permet de comparer les tendances de déplacement dans la sous-région.

Par ailleurs, lors de ce onzième round, des analyses spécifiques à la **pandémie de COVID-19** (voir la section « Contexte ») sont présentées, sur la connaissance globale du virus et des gestes barrières recommandés, ainsi que sur le niveau d'inquiétude et les mesures préventives prises dans les localités évaluées.



Lors de ce round, la DTM a identifié une population déplacée totale de 298 803 individus : 236 426 Personnes Déplacées Internes (PDI), 33 476 retournés venus de l'étranger, 23 609 retournés anciennes PDI et 5 292 ressortissants de pays tiers (RPT)



204 lieux de déplacement ont été évalués durant ce round 11, comprenant 162 sites et 42 communautés hôtes



95% des PDI s'étaient déplacées pour la première fois à cause d'affrontements ou d'attaques armées pendant que 5% s'étaient déplacées préventivement



La population déplacée est composée à 49% d'hommes et à 51% de femmes



La taille moyenne des ménages déplacés est de 6 personnes par ménage



60% de la population déplacée est composée de mineurs ayant entre 0 et 17 ans



Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 7% des personnes déplacées



85% des personnes déplacées identifiées vivent dans des sites alors que 15% vivent au sein de communautés hôtes

## CONTEXTE

Depuis 2015, le Tchad fait l'objet d'attaques perpétrées par des groupes armés. Les attaques et les menaces récurrentes continuent de provoquer le déplacement des populations vivant dans la province du Lac ainsi que le retour de Tchadiens des pays frontaliers affectés par le conflit. Tandis que l'année 2018 a été marquée par une baisse importante du nombre d'attaques armées et donc des déplacements de populations, celles-ci se sont intensifiées au cours des années 2019 et 2020, entraînant des déplacements massifs de personnes. Pendant les mois de mars et d'avril 2020, l'outil de suivi des urgences de la DTM (*Emergency Tracking Tool*, ETT) a identifié plus de 7 500 personnes déplacées de manière soudaine dans la province du Lac<sup>1</sup>. **La situation sécuritaire s'est particulièrement dégradée à partir de la fin du mois de mars 2020, ainsi une opération a été lancée par l'armée tchadienne contre des groupes armés non-étatiques suite à l'attaque du village de Boma** (sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria, département de Fouli) survenue le 23 mars 2020<sup>2</sup>. Ainsi, une vaste zone, notamment constituée des îles du Lac Tchad frontalières au Nigeria et au Niger, fut déclarée « zone de guerre » par les autorités, conduisant plus de 20 000 personnes à les quitter pour se réfugier vers la terre ferme, dans la sous-préfecture de Liwa (département de Fouli).

Par ailleurs, le premier cas de maladie à coronavirus (**COVID-19**)<sup>3</sup> a été confirmé au Tchad le 19 mars 2020. Même si à la date du 30 avril 2020, aucun cas de COVID-19 n'était confirmé dans la province du Lac<sup>4</sup>, **cette crise sanitaire est venue se superposer à la situation de crise existante, posant un risque majeur sur les populations mobiles en situation de vulnérabilité extrême**. En effet, les populations déplacées dans la province du Lac vivent dans des conditions insalubres, souvent au sein de sites surpeuplés empêchant toute distanciation sociale, avec un accès très limité aux soins médicaux, aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement et aux équipements de protection individuelle.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a mis en place la Matrice de suivi des déplacements (DTM, *Displacement Tracking Matrix*) au Tchad en mai 2015 pour obtenir des informations précises et complètes sur les déplacements engendrés par cette crise. La mise en place de la DTM permet d'informer les partenaires humanitaires, de développement et gouvernementaux sur le déplacement dans la province du Lac.

La DTM vise à obtenir des informations de base sur les personnes déplacées au Tchad afin de faciliter la coordination de la réponse humanitaire et la fourniture d'assistance humanitaire dans le pays ainsi que la stabilisation économique de ces populations à travers l'aide au développement. La DTM met fréquemment à jour les informations obtenues, permettant aux acteurs humanitaires et gouvernementaux de répondre de la manière la plus appropriée et ciblée possible. Les activités de collecte se penchent particulièrement sur : la situation générale des personnes déplacées au plus petit niveau administratif ; les caractéristiques sociodémographiques des ménages déplacés ainsi que leurs vulnérabilités spécifiques ; les tendances générales de déplacement ; et les besoins sectoriels et les lacunes en termes de services fournis aux personnes déplacées.

---

<sup>1</sup> Voir les rapports sur le Suivi des Urgences #43 à #46 disponibles sur <https://displacement.iom.int/chad>

<sup>2</sup> Pour plus d'informations, merci de consulter [ce lien](#)

<sup>3</sup> Voir le premier rapport sur les Restrictions de Mobilité liées au COVID-19 [ici](#)

<sup>4</sup> Voir le Sitrep national daté du 30 avril 2020 [ici](#)

## MÉTHODOLOGIE

Au Tchad, la DTM mène des évaluations fréquentes et régulières auprès d'informateurs clés dans les localités identifiées comme accueillant des personnes déplacées. Les équipes DTM collectent les données au travers d'entretiens avec les informateurs clés au niveau des sites et communautés hôtes. Les informateurs clés fournissent des estimations sur le nombre de personnes déplacées qui se trouvent dans leurs sites ou communautés hôtes, leur provenance et expérience de déplacement, ainsi que leur besoins et vulnérabilités. En plus d'entretiens avec les informateurs clés, dans chaque site ou communauté hôte, les données sur la composition des ménages sont collectées auprès d'un échantillon de ménages déplacés afin de ressortir le profil démographique des populations déplacées. À cet effet, un **calculateur démographique** est utilisé : il s'agit de visiter des ménages afin de collecter des informations sur leurs compositions (le nombre de personnes par genre et par tranche d'âge). Pour ce onzième round, **723 ménages ont été interrogés**.

La DTM suit les catégories de personnes suivantes : les personnes déplacées internes, les retournés (anciennes PDI et venant d'autres pays), et les ressortissants de pays tiers. Dans le cadre de ce rapport, ces personnes sont regroupées dans l'appellation de « personnes déplacées » :

- *Personnes déplacées internes (PDI)* : « Personnes ou [...] groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat ».
- *Retournés* : Cette catégorie inclut les anciennes Personnes Déplacées Internes et les Tchadiens étant rentrés d'un pays étranger. Les anciennes PDI sont des personnes qui s'étaient installées dans une autre localité au Tchad et sont depuis retournées dans leur lieu de résidence habituel. Les retournés d'autres pays sont des personnes qui avaient été déplacées ou avaient migré dans un autre pays et qui sont retournées au Tchad ou dans leur lieu de résidence habituel.
- *Ressortissants de Pays Tiers (RPT)* : Les ressortissants de pays tiers sont des migrants internationaux en détresse originaires d'autres pays que celui qui est en crise.

Il est à noter que depuis le round 10, les données relatives aux retournés venus de l'étranger et celles des anciennes PDI ont été collectées de manière séparée. Lors des rounds précédents, les questions sur les retournés étaient posées de manière globale et la catégorisation du nombre de retournés venus de l'étranger et des retournés anciennes PDI était faite selon la provenance de la majorité des retournés. Depuis le round 10, les questions sur ces deux catégories de population ont été posées de manière séparée afin de les comprendre spécifiquement. En effet, lors de l'enquête sur l'utilisation des produits d'information de la DTM, certains acteurs ont exprimé le besoin d'avoir davantage d'information sur les conditions de retour<sup>5</sup>.

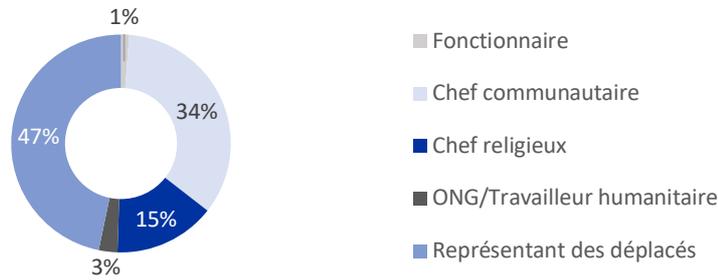
**Les informations présentées dans ce rapport ont été collectées du 16 au 30 avril 2020 dans 204 lieux de déplacement<sup>6</sup> dans la province du Lac.** La collecte de données a été menée dans trois départements (sept sous-préfectures) de la province du Lac affectés par la crise : Fouli, Kaya et Mamdi. Durant ce round, les données ont été collectées au travers d'entretiens avec **582 informateurs clés**, soit une moyenne de trois informateurs clés interrogés par communauté hôte ou site de déplacement. Les représentants des personnes déplacées et les chefs communautaires ont constitué la vaste majorité des informateurs clés auprès desquels les données ont été collectées (47% et 34% respectivement). Les chefs religieux (15%) ont quant à eux constitué un quart des informateurs clés durant ce round.

---

<sup>5</sup> Le rapport peut être trouvé à ce [lien](#).

<sup>6</sup> Dans ce rapport, le terme « lieu de déplacement » fait référence aux sites de déplacement et communautés hôtes dans lesquelles les personnes déplacées ont été identifiées durant ce round de collecte.

Graphique 1 : Données démographiques des informateurs clés



## LIMITES

Les données utilisées dans le cadre de cette analyse sont des estimations obtenues par le biais d’entretiens avec les informateurs clés. Ainsi, afin d’assurer la fiabilité de ces estimations, les collectes de données ont été effectuées aux niveaux administratifs les plus bas : le site ou la communauté hôte. La zone géographique est ainsi réduite et cela permet d’assurer que les informateurs clés qui fournissent les données ont une connaissance approfondie de leurs zones. Par ailleurs, la situation sécuritaire dans la province du Lac s’étant fortement dégradée depuis le début de l’année 2020, l’accès aux zones situées notamment dans les îles a été très difficile, voire impossible, pour les équipes de collecte. Ainsi, au cours du round 11, les équipes de collecte n’ont pas pu se rendre dans un certain nombre de localités. **C’est ainsi que 40 pour cent des lieux de déplacement, principalement situés dans les sous-préfectures de Bol, Kangkalom et Ngouboua, ont été évalués par le biais d’entretiens par téléphone.**

Il est à signaler que **la pandémie de COVID-19 qui est apparue au Tchad depuis le mois de mars 2020 a contraint l’équipe DTM à adapter sa stratégie et sa méthodologie**, aussi bien en ce qui concerne la formation des enquêteurs, que le déroulement des opérations de collecte des données et du suivi des évaluations sur le terrain. Ainsi, des procédures opérationnelles standardisées ont été mises en place rapidement, afin de garantir le respect des mesures de prévention et d’atténuation des risques décrétées par le gouvernement de la République du Tchad. Ces dispositions incluent le respect de la distanciation sociale lors des formations, la distribution d’équipements de protection individuelle pour les enquêteurs, et la sensibilisation du personnel de terrain et des bénéficiaires.

## POPULATIONS DÉPLACÉES

### Faits saillants

#### Personnes Déplacées Internes (PDI)



236 426 individus composant  
55 185 ménages  
79% de la population mobile

#### Retournés venus de l'étranger



33 476 individus composant  
6 466 ménages  
11% de la population mobile

#### Retournés anciennes PDI



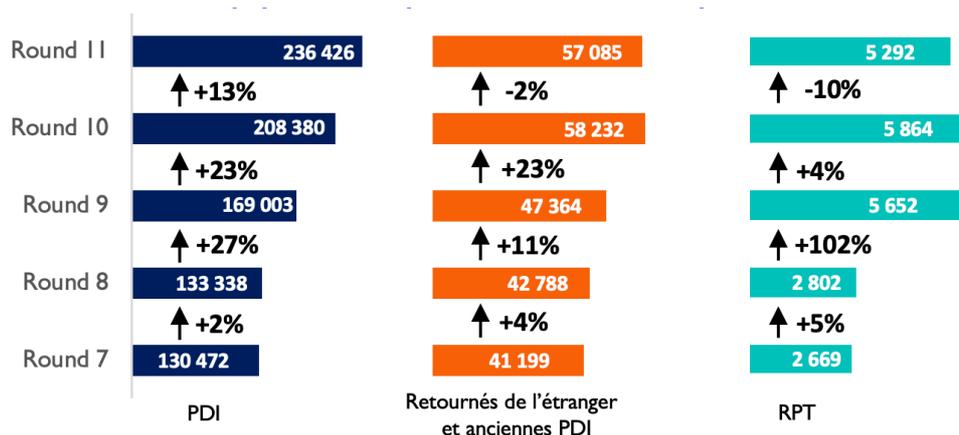
23 609 individus composant  
5 176 ménages  
8% de la population mobile

#### Ressortissants de Pays Tiers (RPT)



5 292 individus composant  
1 134 ménages  
2% de la population mobile

Graphique 2 : Évolution des effectifs des populations déplacées du round 7 au round 11



Lors de ce onzième round, **un total de 298 803 individus déplacés vivant dans 67 961 ménages** ont été identifiés, contre 272 478 individus (59 761 ménages) identifiés au cours du round précédent, soit une **hausse de 10 pour cent**. Cette hausse est due à la recrudescence des attaques perpétrées par des groupes armés non-étatiques dans la province du Lac au début de l'année 2020 et à l'opération de l'armée tchadienne lancée à la fin du mois de mars 2020 suite à l'attaque du village de Boma (sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria, département de Foulï)<sup>7</sup>, ayant engendré une forte insécurité et forcé des milliers de personnes à fuir les îles du lac Tchad pour se diriger vers la terre ferme.

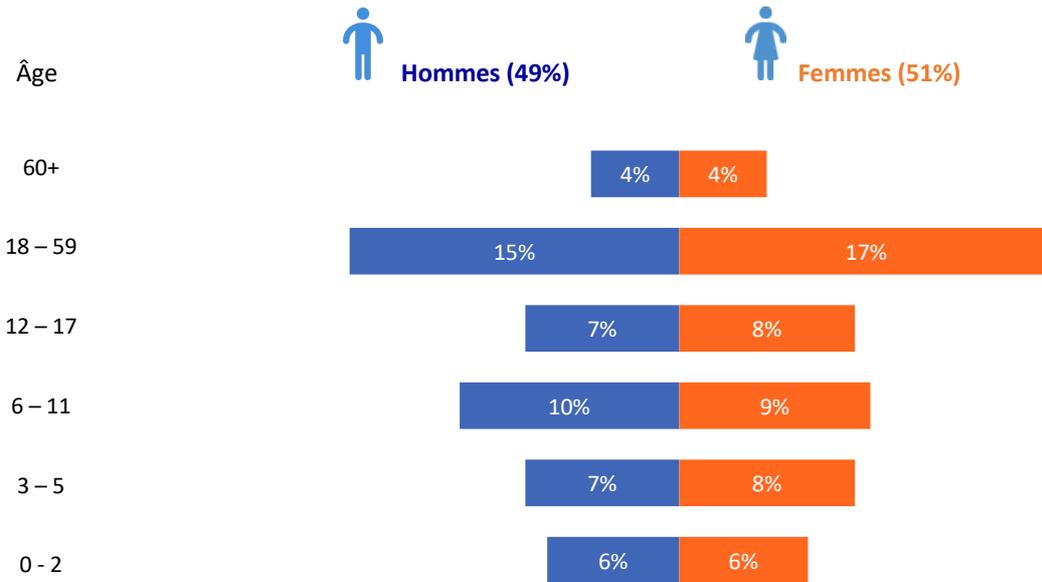
L'évolution du nombre de personnes déplacées observées par la DTM au cours des cinq derniers rounds de collecte de données reflète celle de la situation sécuritaire dans la province du Lac. En effet, depuis le début de l'année 2019, les attaques armées perpétrées par des groupes extrémistes dans la province du Lac se sont intensifiées, causant des déplacements de populations de plus en plus importants. C'est ainsi que depuis le round 7 (janvier – février 2019), le total des populations déplacées observées par la DTM a crû à chacun des rounds (de 3% entre les rounds 7 et 8, de 24% entre les rounds 8 et 9, de 23% entre les rounds 9 et 10 et de 10% entre les rounds 10 et 11).

<sup>7</sup> Voir le rapport sur le Suivi des Urgences #45 (21 – 23 mars 2020) disponible [ici](#)

## Profil démographique

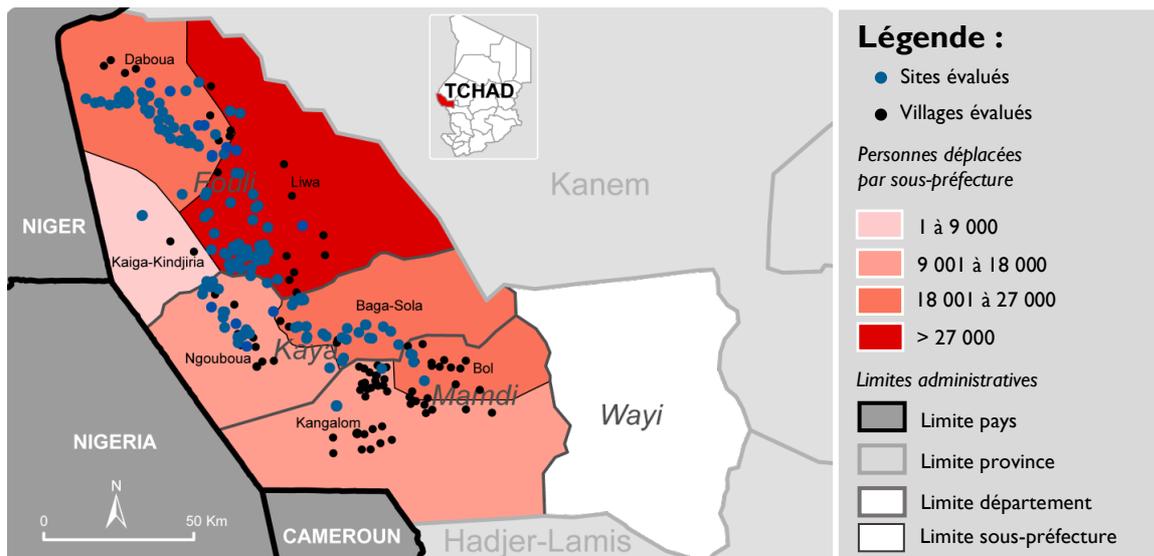
Les données démographiques ont été collectées auprès d'un échantillon de 723 ménages déplacés (dont 607 ménages PDI, 41 ménages de retournés anciennes PDI, 63 ménages retournés venus de l'étranger et 12 ménages RPT). Ces ménages étaient constitués de 4 270 individus. Les données indiquent que les femmes représentent un peu plus de la moitié des personnes déplacées (51%). Par ailleurs, 61 pour cent des personnes déplacées sont des enfants. Il est à noter que les personnes de plus de 60 ans représentent 8 pour cent des personnes déplacées.

Graphique 3 : Répartition démographique de la population déplacée par âge et sexe



## Localisation des personnes déplacées

Carte 1 : Populations déplacées par sous-préfecture



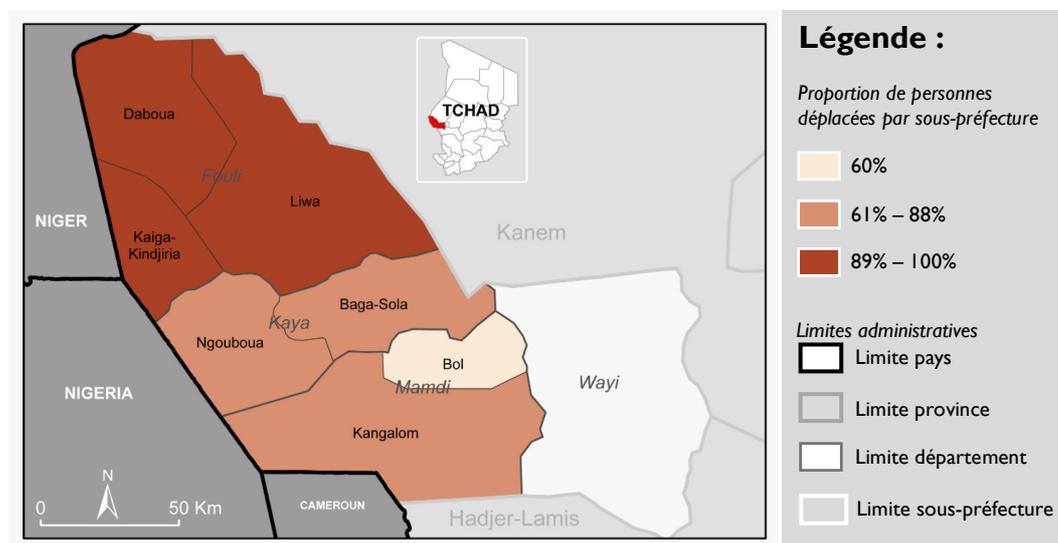
Durant ce round, près de la moitié des personnes déplacées (46%) ont été identifiées dans le département de Fouli. La sous-préfecture de Liwa dans le département de Fouli est celle qui accueille le plus grand nombre de personnes déplacées (30% des personnes déplacées dans la province du Lac ; contre 23% au round 10). Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que de nombreuses personnes ont trouvé refuge à Liwa, suite d'une part à plusieurs attaques survenues au mois de mars 2020 dans les sous-préfectures de Liwa et de Kaiga-Kindjiria<sup>8</sup>, et d'autre part à l'opération militaire lancée en mars 2020 dans les îles du lac Tchad frontalières du Nigeria et du Niger, ayant conduit plus de 20 000 personnes à les quitter pour se réfugier dans la sous-préfecture de Liwa.

Tableau 1 : Répartition des personnes déplacées par sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	# lieux évalués	# PDI	# retournés anciennes PDI	# retournés venus de l'étranger	# RPT	# total de personnes déplacées	% personnes déplacées
Fouli	Daboua	52	28 092	6 784	5 765	250	40 891	14%
	Kaiga-Kindjiria	4	6 150		101		6 251	2%
	Liwa	57	78 119	1 525	9 538	629	89 811	30%
<b>Total Fouli</b>		<b>113</b>	<b>112 361</b>	<b>8 309</b>	<b>15 404</b>	<b>879</b>	<b>136 953</b>	<b>46%</b>
Kaya	Baga Sola	16	36 664		13 758	455	50 877	17%
	Ngouboua	33	34 234	2 250	1 034	729	38 247	13%
<b>Total Kaya</b>		<b>49</b>	<b>70 898</b>	<b>2 250</b>	<b>14 792</b>	<b>1 184</b>	<b>89 124</b>	<b>30%</b>
Mamdi	Bol	22	39 746	4 350	2 128	1 282	47 506	16%
	Kangalom	20	13 421	8 700	1 152	1 947	25 220	8%
<b>Total Mamdi</b>		<b>42</b>	<b>53 167</b>	<b>13 050</b>	<b>3 280</b>	<b>3 229</b>	<b>72 726</b>	<b>24%</b>
<b>Total</b>		<b>204</b>	<b>236 426</b>	<b>23 609</b>	<b>33 476</b>	<b>5 292</b>	<b>298 803</b>	<b>100%</b>

## Proportion de personnes déplacées dans la province du Lac

Carte 2 : Pourcentage des populations déplacées sur les populations totales, par sous-préfecture



Pendant les opérations de collecte, les données sur les individus composant les communautés hôtes sont également collectées auprès des informateurs clés. Dans le cadre de ce rapport, les populations hôtes sont définies comme les personnes qui ne se sont jamais déplacées et qui vivent dans des communautés ayant accueilli des personnes déplacées. Bien que ces données soient estimatives et ne se basent pas sur un recensement, elles permettent de connaître les principales tendances en ce qui concerne la proportion des personnes déplacées dans la province du Lac.

<sup>8</sup> Voir les rapports sur le Suivi des Urgences #44 et #45

*Tableau 2 : Proportion de personnes déplacées par sous-préfecture*

Département	Sous-préfecture	# lieux évalués	# personnes déplacées	# membres des communautés hôtes	Populations totales	% personnes déplacées
Fouli	Daboua	52	40 891	3 119	44 010	92%
	Kaiga-Kindjiria	4	6 251	0	6 251	100%
	Liwa	57	89 811	3 650	93 461	96%
<b>Total Fouli</b>		<b>113</b>	<b>136 953</b>	<b>6 769</b>	<b>142 442</b>	<b>96%</b>
Kaya	Baga Sola	16	50 877	19 578	70 455	72%
	Ngouboua	33	38 247	5 427	43 674	88%
<b>Total Kaya</b>		<b>49</b>	<b>89 124</b>	<b>25 005</b>	<b>114 129</b>	<b>78%</b>
Mamdi	Bol	22	47 506	31 733	79 239	60%
	Kangalom	20	25 220	6 765	31 985	79%
<b>Total Mamdi</b>		<b>42</b>	<b>72 726</b>	<b>38 498</b>	<b>111 224</b>	<b>65%</b>
<b>Total</b>		<b>204</b>	<b>298 803</b>	<b>70 272</b>	<b>369 075</b>	<b>81%</b>

Les résultats indiquent que pendant la période de collecte de données, la majorité (81%) de la population de la province du Lac (dans les départements de Fouli, Kaya et Mamdi<sup>9</sup>) est constituée de personnes déplacées. **En d'autres termes, cela signifie que 81 pour cent de la population de ces trois départements de la province du Lac ont déjà subi au moins un déplacement.** Lors du précédent round, cette proportion s'élevait à 61 pour cent ; l'augmentation durant ce round s'explique par le fait que le nombre de personnes déplacées a également augmenté. Il est à noter que les personnes déplacées sont plus nombreuses que les personnes des communautés hôtes dans l'ensemble des sous-préfectures évaluées.

Certaines sous-préfectures n'accueillent pas un très grand nombre de personnes déplacées (relativement aux autres sous-préfectures), mais leur proportion y est très élevée. La sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria par exemple, accueille uniquement 2 pour cent des populations déplacées de la province mais celles-ci représentent la totalité des personnes qui se trouvent dans cette sous-préfecture. La même configuration se retrouve pour la sous-préfecture de Kangalom qui accueille 8 pour cent des populations déplacées de la province, mais dans laquelle ces dernières représentent 79 pour cent de la population de la sous-préfecture.

## Caractéristiques des sites et abris

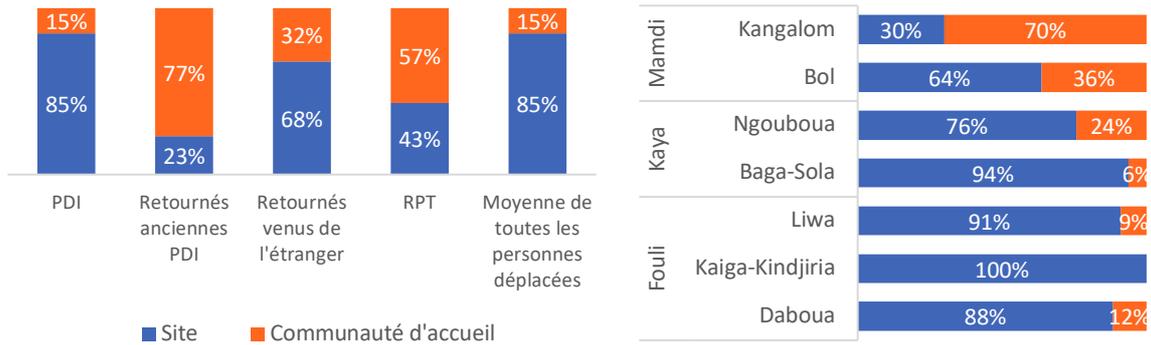
Contrairement aux autres pays de la sous-région affectés par la crise du bassin du Lac Tchad, les populations déplacées du Tchad résident en grande majorité dans des sites<sup>10</sup>, tandis que seule une minorité résident au sein de villages d'accueil. En effet, 85 pour cent de la population mobile identifiée vivent dans des sites, tandis que 15 pour cent vivent dans des communautés d'accueil. Cela peut notamment s'expliquer par la concentration de l'assistance humanitaire sur les sites plutôt que dans les communautés d'accueil.

Bien que la grande majorité des personnes déplacées résident dans des sites, cette proportion varie selon les catégories de déplacement. Les PDI et les retournés venus de l'étranger sont principalement installés dans des sites (85% et 68%, respectivement). En effet, les PDI ont tendance à se regrouper en dehors des communautés hôtes pour former un site afin de garder leur chefferie traditionnelle, tandis que les retournés venus de l'étranger, qui vivaient au Niger et au Nigeria depuis plusieurs années, voire des générations, sont amenés à s'installer dans des sites, car ils ont perdu leur ancrage au Tchad. À l'inverse, les retournés anciennes PDI vivent principalement dans des communautés d'accueil (77%), ce qui peut s'expliquer par le fait que ces personnes retournent souvent dans leurs villages d'origine.

<sup>9</sup> La province du Lac contient un quatrième département (Wayi), mais celui-ci n'est pas inclus dans les évaluations DTM car il n'accueille pas de populations déplacées.

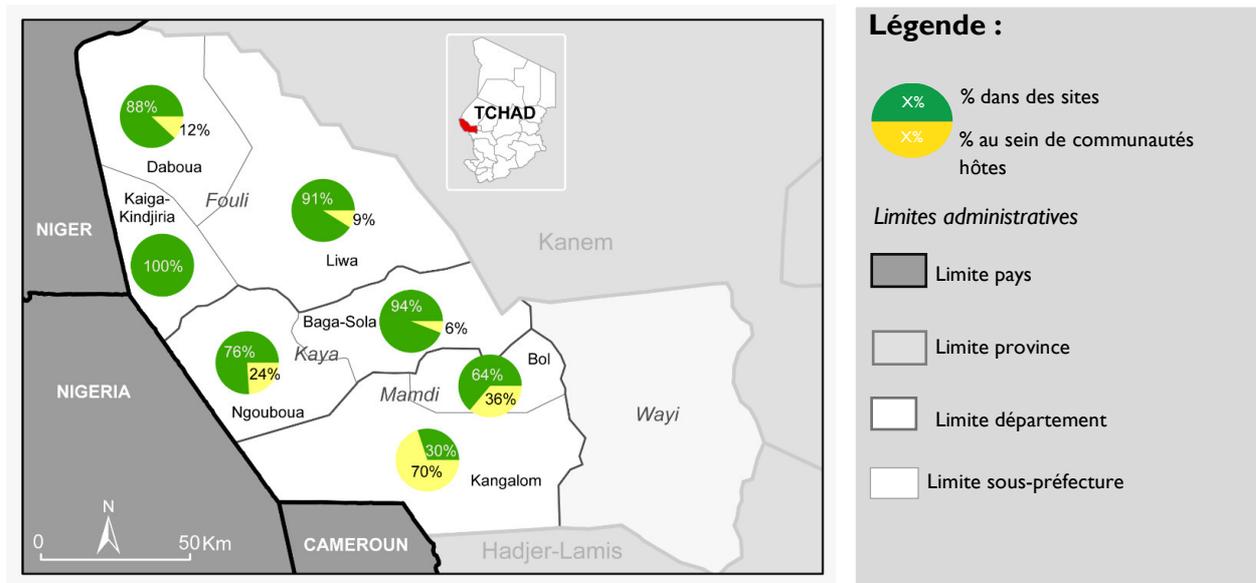
<sup>10</sup> Ces sites sont des camps de fortune, qui peuvent être situés sur un terrain public, privé, ou communal, dans lesquels les personnes déplacées s'installent, généralement à la suite de négociations avec les propriétaires, les autorités ou la population locale.

Graphiques 4 & 5 : Type de lieu de déplacement par catégorie de population mobile et par sous-préfecture

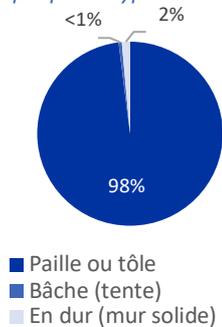


La désagrégation des données par sous-préfecture indique que dans les sous-préfectures de Kaiga-Kindjiria (100%), Baga Sola (94%) et Liwa (91%), la quasi-totalité des personnes déplacées résident dans des sites. La sous-préfecture de Kangkalom est la seule où la majorité des personnes déplacées (70%) vivent au sein de communautés d'accueil. Cela pourrait être dû au fait qu'elle est localisée dans les îles du lac Tchad, où l'accès à l'assistance humanitaire n'est pas forcément facilité par le fait de résider dans un site, comme sur la terre ferme.

Carte 3 : Proportions de personnes déplacées au sein des sous-préfectures



Graphique 6: Types d'abris

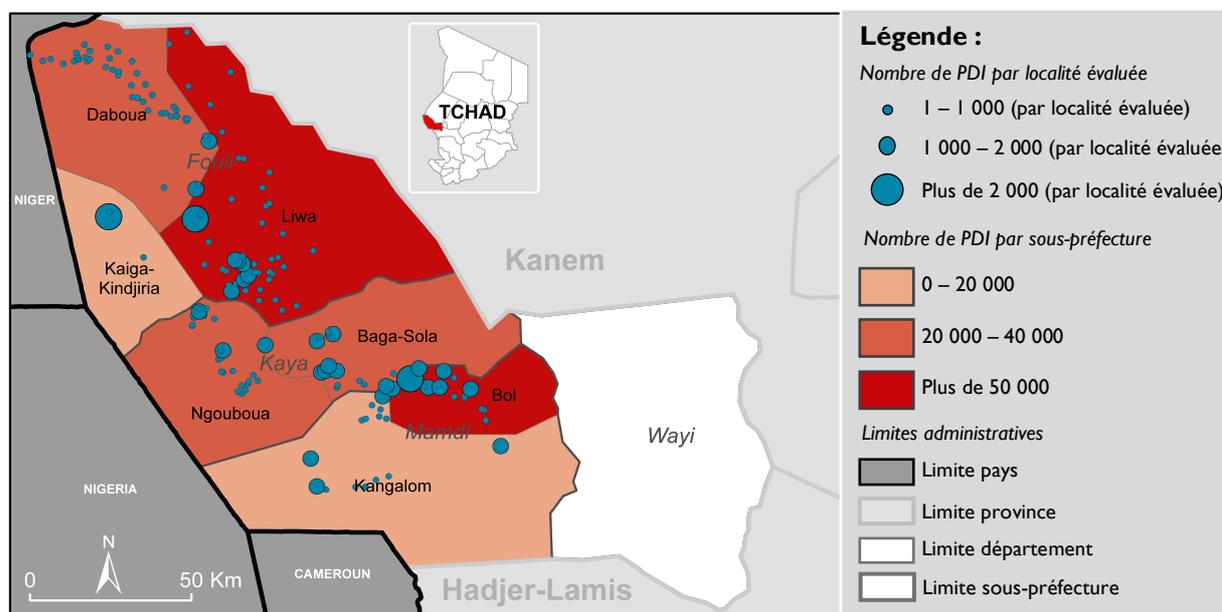


En termes d'abris, la grande majorité (98%) des ménages déplacés vivent dans des abris en paille ou en tôle. Cela peut s'expliquer par la disponibilité immédiate des matériaux de construction traditionnels, dont les piquets en bois et la paille collectés en brousse, ainsi que les habitudes et les capacités des personnes à construire ces types d'abris. De nombreux ménages déplacés résidant dans des communautés hôtes sont aussi concernés par ce type d'abri d'urgence, étant souvent contraints à construire un abri de fortune dans la concession de la famille hôte du fait de l'espace limité dans les abris déjà occupés par la famille d'accueil. Les résultats montrent que 99 pour cent des personnes déplacées vivant dans des sites habitent dans des abris en paille ou tôle. Ce taux est de 93 pour cent pour celles qui résident dans des communautés hôtes.

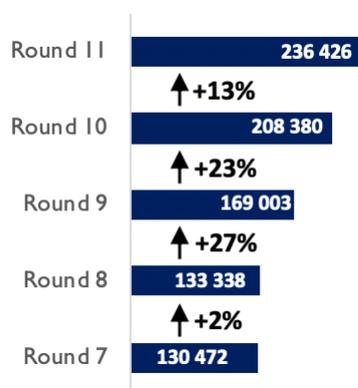
## PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI)

### Localisation des PDI

Carte 4 : Populations Déplacées Internes dans la province du Lac



Graphique 7 : Évolution du nombre de PDI du round 7 au round 11



Les zones évaluées dans la province du Lac lors de ce onzième round accueillent un total de **236 426 PDI** (55 185 ménages), tandis que ce nombre était estimé à **208 382 PDI** (45 754 ménages) lors du round précédent ; ceci représente une **hausse de 13 pour cent**. Celle-ci est due à l'intensification des attaques armées perpétrées par les groupes extrémistes dans la province du Lac et à l'opération militaire qui s'en est suivie, qui ont engendré de nouveaux déplacements internes. Depuis le début de l'année 2019, les attaques armées perpétrées par des groupes extrémistes dans la province du Lac se sont intensifiées, causant des déplacements de populations de plus en plus importants. C'est ainsi que depuis le round 7 (janvier – février 2019), le nombre de PDI a crû à chacun des rounds (de 2% entre les rounds 7 et 8, de 27% entre les

rounds 8 et 9, de 23% entre les rounds 9 et 10 et de 13% entre les rounds 10 et 11).

Le département de Fouli reste celui qui accueille la plus grande partie des PDI de la province du Lac (48% ; 45% au round 10). Une augmentation de la proportion de PDI accueillies a été observée dans la sous-préfecture de Liwa (de 24% au round 10 à 33% au round 11), cela étant principalement dû au fait que suite à plusieurs attaques armées survenues au mois de mars 2020, de nombreuses personnes y ont trouvé refuge.

Tableau 3 : Population déplacée interne par département et par sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	# lieux évalués	# PDI	% PDI
Fouli	Daboua	52	28 092	12%
	Kaiga-Kindjiria	4	6 150	3%
	Liwa	57	78 119	33%
<b>Total Fouli</b>		<b>113</b>	<b>112 361</b>	<b>48%</b>
Kaya	Baga Sola	16	36 664	16%
	Ngouboua	33	34 234	14%
<b>Total Kaya</b>		<b>49</b>	<b>70 898</b>	<b>30%</b>
Mamdi	Bol	22	39 746	17%
	Kangalom	20	13 421	5%
<b>Total Mamdi</b>		<b>42</b>	<b>53 167</b>	<b>22%</b>
<b>Total</b>		<b>204</b>	<b>236 426</b>	<b>100%</b>

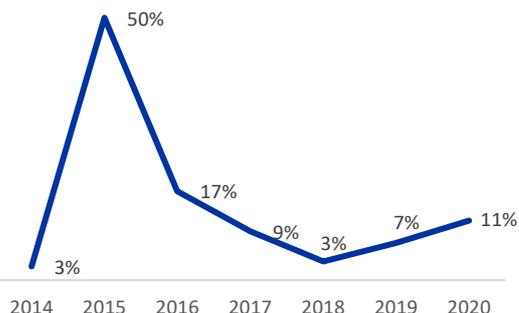
## Périodes de déplacement

La présente section porte sur les périodes de déplacement des PDI toujours déplacées à ce jour, sans tenir compte des personnes qui étaient déplacées mais qui sont depuis rentrées chez elles. De ce fait, elle ne présente ni l'évolution globale ni le nombre cumulatif des déplacements pour une année donnée, mais rend compte des périodes marquant le début du déplacement des personnes actuellement déplacées.

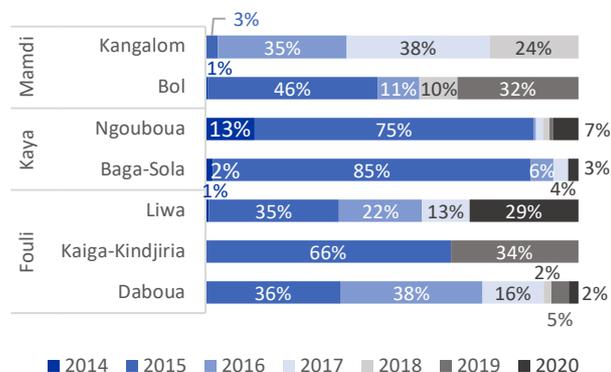
Les résultats indiquent que la moitié (50%) des PDI se trouvant dans les zones évaluées ont été déplacées en 2015. Le pic de déplacements observé en 2015 est le résultat de la multiplication des attaques armées commises par des groupes extrémistes dans la région, et en particulier dans les îles du lac Tchad, dans la zone frontalière du Nigeria et du Niger. Suite à ces attaques, les résidents ont été contraints de quitter ces îles pour gagner la terre ferme en quête de meilleures conditions de sécurité.

Tandis que la tendance de déplacement des PDI a baissé entre 2015 et 2018, période durant laquelle la province du Lac a connu une accalmie, la proportion de PDI déplacées en 2019 (7%) a augmenté par rapport à 2018 (3%), en raison de la recrudescence des attaques armées perpétrées par les groupes armés durant cette année. La situation continue à se dégrader en 2020, avec 11 pour cent des PDI qui se sont déplacées durant cette année. La sous-préfecture de Liwa est celle dans laquelle un nombre important de PDI sont arrivées en 2020 (29% des PDI actuellement dans cette sous-préfecture se sont déplacées en 2020). Ceci est dû aux attaques armées survenues dans les îles du Lac Tchad dans la sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria, ainsi qu'à l'opération militaire lancée dans ces îles, ayant conduit des milliers des personnes à se réfugier dans la sous-préfecture de Liwa.

Graphique 8 : Périodes de déplacement des PDI

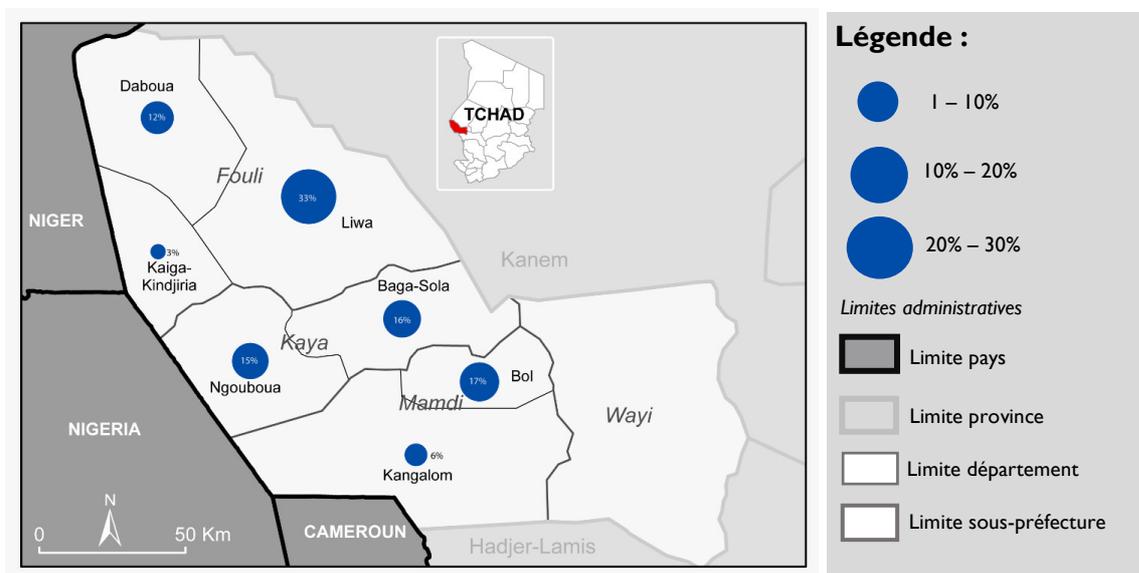


Graphique 9 : Périodes de déplacement des PDI par sous-préfecture



## Provenances des PDI

Carte 5 : Pourcentage de PDI par sous-préfecture de départ



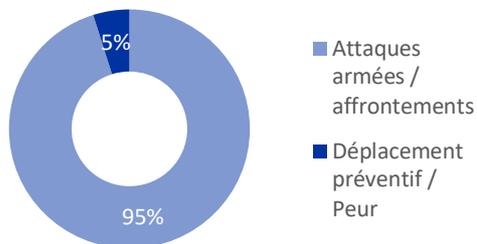
Toutes les PDI observées pendant ce round résidaient dans la province du Lac avant leur déplacement. Liwa (33%), Bol (17%) et Baga Sola (16%) constituent les principales sous-préfectures d'origine des PDI. Les données indiquent que la plupart des mouvements des PDI ont été effectués à l'intérieur des sous-préfectures (62%). **Cela signifie que, dans leur fuite au moment du déplacement, 62 pour cent des PDI n'ont pas quitté leur sous-préfecture d'origine.** Cette tendance est notamment observée dans les sous-préfectures de Kaiga-Kindjiria et de Bol, où la totalité des PDI qui y sont réfugiées sont venues des mêmes sous-préfectures. Vingt-huit pour cent des PDI sont accueillis par d'autres sous-préfectures de leur département. Ainsi, au total, 90 pour cent des PDI n'ont pas quitté leur département d'origine lors de leur déplacement.

Tableau 4 : Type de provenance des PDI par sous-préfecture

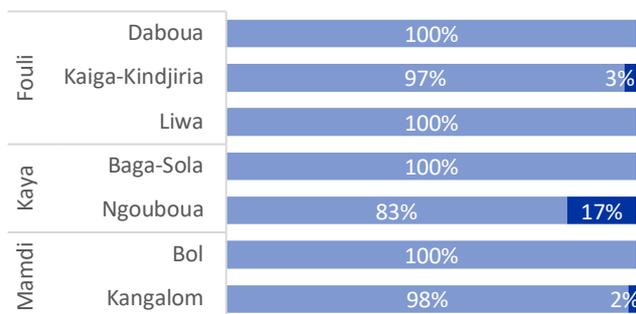
Localisation des PDI		Provenance des PDI						
Département	Sous-préfecture	Baga Sola	Bol	Daboua	Kaiga-Kindjiria	Kangalom	Liwa	Ngouboua
Fouli	Daboua	0%	0%	9%	91%	0%	0%	0%
	Kaiga-Kindjiria	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
	Liwa	0%	0%	0%	31%	0%	68%	1%
Moyenne département de Fouli		0%	0%	2%	50%	0%	47%	1%
Kaya	Baga Sola	10%	9%	0%	5%	30%	0%	46%
	Ngouboua	0%	0%	0%	6%	0%	0%	94%
Moyenne département de Kaya		5%	5%	0%	5%	16%	0%	69%
Mamdi	Bol	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
	Kangalom	9%	0%	0%	0%	67%	0%	25%
Moyenne département de Mamdi		2%	75%	0%	0%	17%	0%	6%

## Motifs de déplacement des PDI

Graphique 10 : Raisons de déplacement des PDI



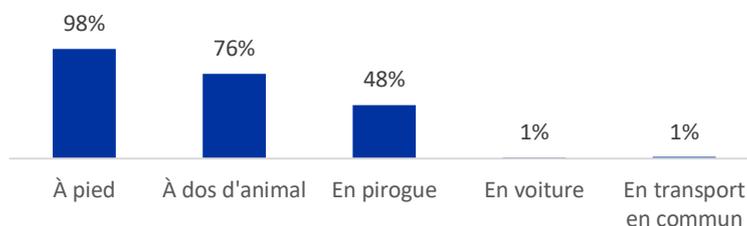
Graphique 11 : Raisons de déplacement des PDI par sous-préfecture de provenance



La grande majorité des PDI (95%) ont été déplacées à cause d'attaques armées et 5 pour cent se sont déplacées de manière préventive (ceci signifie que les personnes se sont déplacées après avoir reçu des menaces d'attaques ou après des attaques ciblant un village voisin). La totalité des PDI identifiées venues des sous-préfectures de Liwa, Daboua, Bol et Baga Sola avaient fui suite à des attaques armées ou des affrontements. Il est à mentionner que 17 pour cent des PDI issues de la sous-préfecture de Ngouboua avaient quitté leur résidence de manière préventive. Par exemple, la DTM a identifié un mouvement préventif de 1 200 PDI le 13 avril 2020 au sein de cette sous-préfecture<sup>11</sup>.

## Moyens de déplacement des PDI

Graphique 12 : Moyens de déplacement des PDI



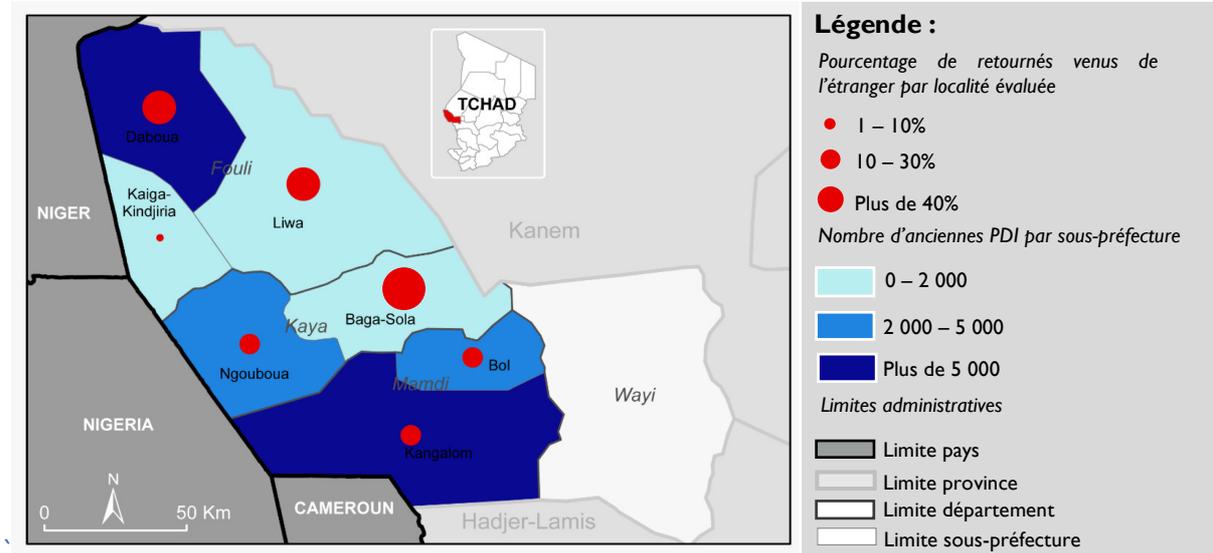
Les informateurs clés ont indiqué que de nombreuses PDI s'étaient déplacées à pied (98%), à dos d'animal (76%) et en pirogue (48%). Il est à préciser que plusieurs moyens de déplacement sont souvent utilisés par un groupe de PDI lors d'un seul mouvement. Par exemple, les personnes en provenance des îles du lac Tchad utilisent les pirogues pour gagner la terre ferme, pour ensuite rejoindre les villages ou les sites d'accueil à pied ou à dos d'animal.

<sup>11</sup> Voir le [rapport sur le Suivi des Urgences #46](#)

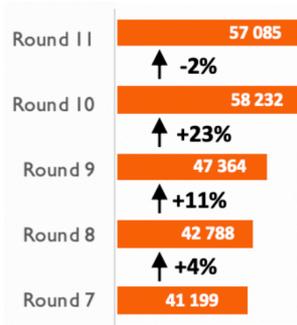
## RETOURNÉS

### Effectifs de population

Carte 6 : Retournés dans la province du Lac



Graphique 13 : Évolution du nombre de retournés du round 7 au round 11



Les zones évaluées dans la province du Lac lors de ce onzième round accueillent un total de **57 085 retournés** (11 642 ménages, dont 6 466 ménages de retournés venus de l'étranger de 33 476 individus et 5 176 ménages de retournés anciennes PDI de 23 609 individus), tandis que ce nombre était estimé à **58 232** (11 811 ménages, dont 6 637 ménages de retournés venus de l'étranger de 33 602 individus et 5 174 ménages de retournés anciennes PDI de 24 630 individus) lors du round précédent. Ceci représente une légère **diminution de 2 pour cent**.

De manière générale, la répartition des populations retournées dans la province du Lac est restée similaire à celle du round 10. Le département de Fouli reste celui qui accueille la plus grande proportion (42%) des retournés de la province du Lac. Dans ce département, les sous-préfectures de Daboua et Liwa accueillent respectivement 22 et 19 pour cent des retournés. Cependant, il est à mentionner que Baga Sola est la sous-préfecture accueillant le plus grand nombre de retournés (24% du total de la province).

Les données mettent également en lumière des **différences dans la distribution des retournés anciennes PDI et des retournés venus de l'étranger au sein des sous-préfectures évaluées**. En effet, s'il y a un certain équilibre entre les deux types de populations dans le département de Fouli, le département de Kaya accueille bien plus de retournés venus de l'étranger (44% du total dans la province) que d'anciennes PDI (10%), alors que la situation est inverse dans le département de Mamdi (où se trouvent 9% des retournés venus de l'étranger, contre 55% des anciennes PDI de la province). En effet, la sous-préfecture de Kagalom (département de Mamdi), par exemple, a été sujette à des attaques armées au cours des dernières années, qui ont été suivies d'une relative accalmie : elle accueille donc les retournés anciennes PDI rentrées chez elles suite à cette amélioration relative des conditions de sécurité. Au contraire, la sous-préfecture de Ngouboua (département de Kaya) continue de subir des attaques armées et accueille donc peu de retournés anciennes PDI. Par ailleurs, la sous-préfecture de Baga-Sola n'a pas souvent été ciblée par des attaques, et n'a donc pas connu de mouvements de fuite significatifs au cours des dernières années : c'est pourquoi elle n'accueille aucune ancienne PDI.

Les retournés venus de l'étranger ont quant à eux tendance à s'installer dans des zones qui ne font pas souvent l'objet d'attaques armées (ou dont le centre reste calme) et où l'assistance humanitaire est facilement accessible. C'est ainsi que Baga Sola (qui accueille 41% des retournés venus de l'étranger de la province), Liwa (28%) et Daboua (17%) sont les sous-préfectures accueillant la majorité des retournés venus de l'étranger. La fréquence des attaques armées dans ces sous-préfectures est bien inférieure aux autres sous-préfectures, notamment car les premières sont situées sur la terre ferme, tandis que les secondes ont des parties insulaires qui sont souvent objet d'attaques armées.

Tableau 5 : Retournés par département et sous-préfecture

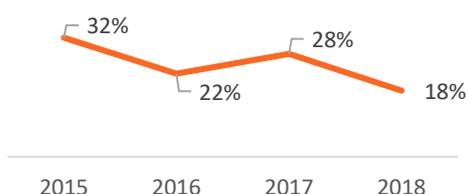
Département	Sous-préfecture	# lieux évalués	# retournés venus de l'étranger	% retournés venus de l'étranger	# retournés anciennes PDI	% retournés anciennes PDI	% total retournés
Fouli	Daboua	52	5 765	17%	6 784	29%	22%
	Kaiga-Kindjiria	4	101	<1%	0	0%	<1%
	Liwa	57	9 538	28%	1 525	6%	19%
<b>Total Fouli</b>		<b>113</b>	<b>15 404</b>	<b>46%</b>	<b>8 309</b>	<b>35%</b>	<b>42%</b>
Kaya	Baga Sola	16	13 758	41%	0	0%	24%
	Ngouboua	33	1 034	3%	2 250	10%	6%
<b>Total Kaya</b>		<b>49</b>	<b>14 792</b>	<b>44%</b>	<b>2 250</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>
Mamdi	Bol	22	2 128	6%	4 350	18%	11%
	Kangalom	20	1 152	3%	8 700	37%	17%
<b>Total Mamdi</b>		<b>42</b>	<b>3 280</b>	<b>9%</b>	<b>13 050</b>	<b>55%</b>	<b>28%</b>
<b>Total</b>		<b>204</b>	<b>33 476</b>	<b>100%</b>	<b>23 609</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Périodes de retour

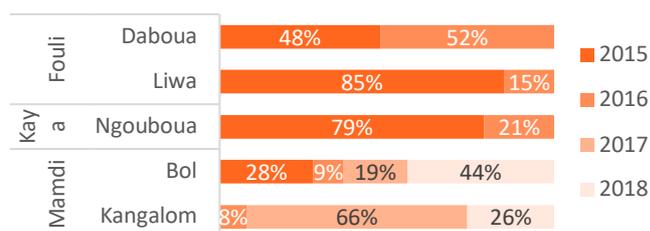
La présente section porte sur les périodes de retour des individus qui sont toujours des retournés à ce jour, sans tenir compte des personnes qui étaient retournées mais qui sont depuis déplacées à nouveau. De ce fait, elle ne présente ni l'évolution globale, ni le nombre cumulatif des retours pour une année donnée, mais rend compte des périodes marquant le début du retour des personnes retournées actuellement.

### Retournés anciennes PDI

Graphique 14 : Périodes de retour des anciennes PDI



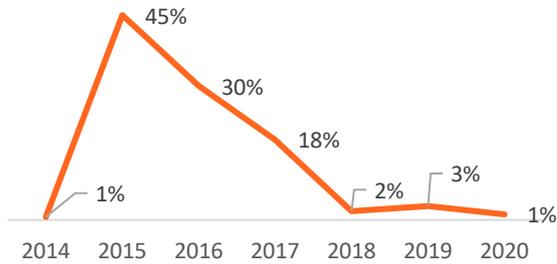
Graphique 15 : Périodes de retour des anciennes PDI, par sous-préfecture



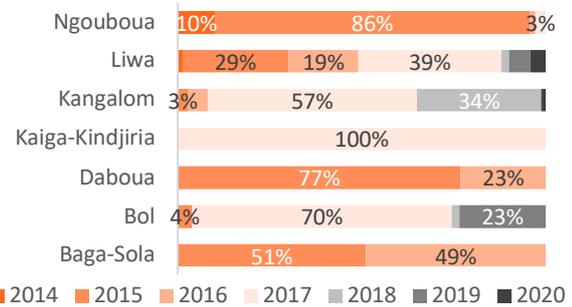
Les années 2015 et 2017 sont celles pendant lesquelles les plus grands nombres de retours d'anciennes PDI ont eu lieu, avec respectivement 32 et 28 pour cent du total des retours identifiés durant ces périodes. En effet, l'année 2015 a été marquée par un très grand nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés dans la province du Lac. Comme indiqué ci-dessus, les PDI ne prennent généralement pas refuge dans des endroits très éloignés de leurs lieux de provenance. Ainsi, les personnes rentraient dans leurs localités d'origine dès qu'une relative accalmie était observée, d'autant plus que la crise était encore à ses débuts. Pendant les années suivantes, de moins en moins de retournés anciennes PDI ont été observées, suite au déplacement prolongé des PDI dans leurs lieux d'accueil et compte tenu du fait que la situation sécuritaire restait précaire : il était ainsi plus sûr pour les PDI de prendre la décision de rester dans le lieu d'accueil où les personnes se sentaient en sécurité, que de retourner dans leur localité d'origine où des attaques armées continuaient d'être régulièrement perpétrées.

## Retournés venus de l'étranger

Graphique 16 : Périodes de retour des retournés venus de l'étranger



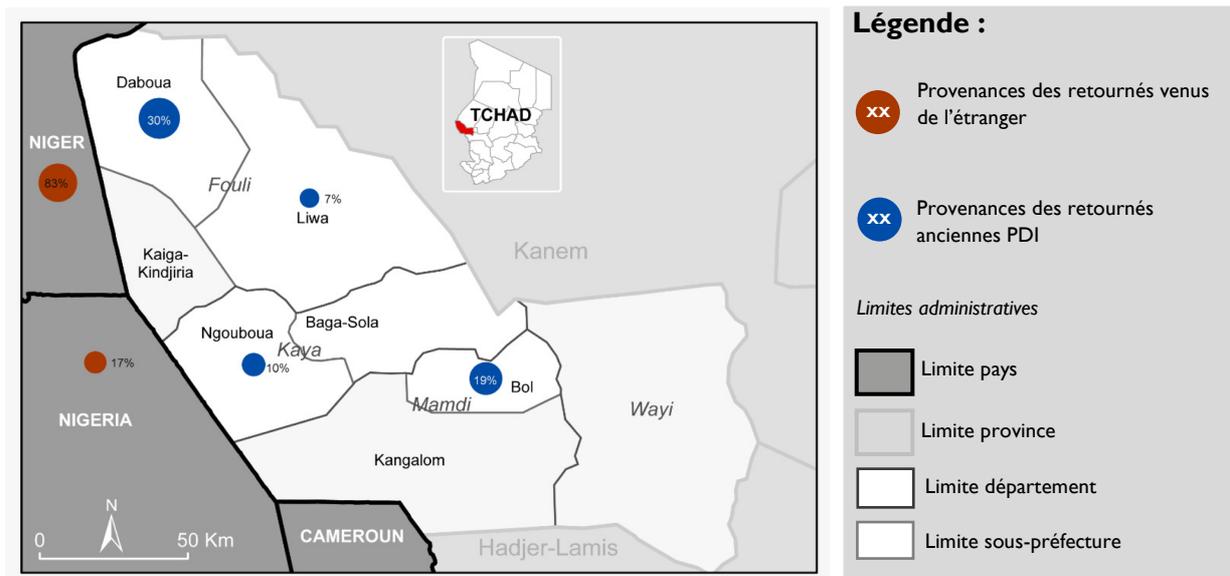
Graphique 17 : Périodes de retour des retournés venus de l'étranger, par sous-préfecture



Comme pour les anciennes PDI, et de manière encore plus marquée, la plus grande partie (45%) des retournés de l'étranger identifiés par la DTM ont effectué leur retour pendant l'année 2015. Les attaques armées s'étaient aussi exacerbées durant cette année au Niger et Nigeria, poussant ces personnes à se réfugier au Tchad.

## Provenances des retournés

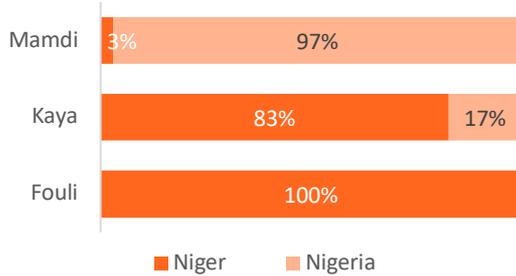
Carte 7 : Provenances des retournés



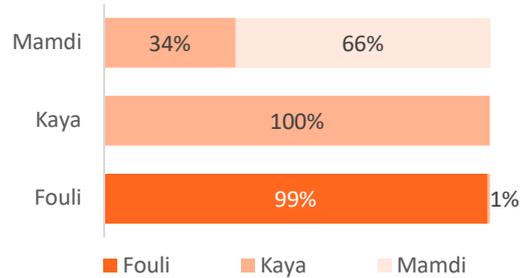
Parmi les retournés venus de l'étranger, la majorité (83%) proviennent du Niger et 17 pour cent viennent du Nigeria. La plupart des retournés issus du Nigeria résident dans le département de Mamdi, dans lequel 97 pour cent des retournés venus de l'étranger proviennent de ce pays. Il est à souligner que les retournés en provenance des pays voisins du Tchad sont pour la plupart des Tchadiens qui y vivaient depuis plusieurs années, voire des générations. Leur retour au Tchad n'est donc pas un retour dans leurs lieux de résidence habituels, et ils sont donc dans des situations analogues à celles des PDI. C'est ainsi que la majorité de ces retournés (68%) sont accueillis dans des sites.

En ce qui concerne les retournés anciennes PDI, les résultats montrent que 36 pour cent d'entre eux proviennent du département de Mamdi, 35 pour cent venaient de Fouli et 29 pour cent de Kaya. La quasi-totalité de ceux qui résident dans les départements de Kaya et Fouli proviennent des mêmes départements, tandis que 34 pour cent de ceux qui se trouvent à Mamdi proviennent du département de Kaya.

Graphique 18 : Pays de provenance des retournés venus de l'étranger par département d'accueil



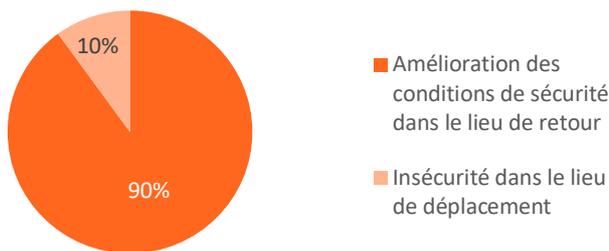
Graphique 19 : Provenances des retournés anciennes PDI par département d'accueil



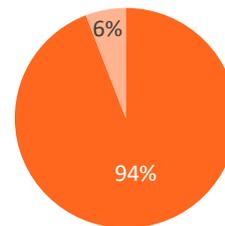
## Raisons de retour

La grande majorité des anciennes PDI (90%) sont rentrées dans leurs localités suite à l'amélioration des conditions sécuritaires. La plupart des retournés venus de l'étranger (94%) sont quant à eux arrivés dans leur localité actuelle car ils recherchaient de meilleures conditions de sécurité. Il est à souligner que 10 pour cent des anciennes PDI et 6 pour cent des retournés de l'étranger sont retournés dans leur localité actuelle en raison de l'insécurité dans leur lieu de déplacement. Ainsi, de manière générale, l'insécurité génère simultanément le déplacement des PDI ainsi que des mouvements de retour. **Dans ce contexte, la situation humanitaire des PDI est similaire à celle de ces retournés.**

Graphique 20 : Raisons de retour des anciennes PDI



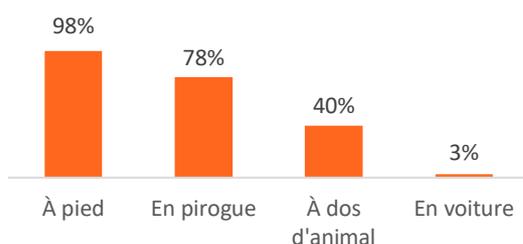
Graphique 21 : Raisons de retour des retournés de l'étranger



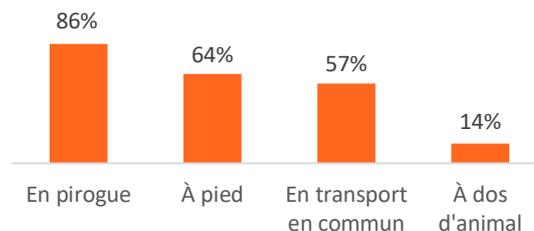
## Moyens de déplacement des retournés

Les informateurs clés ont indiqué que de nombreux retournés se sont déplacés à pied (98% des anciennes PDI et 64% des retournés venus de l'étranger) et en pirogue (78% des anciennes PDI et 86% des retournés venus de l'étranger). Cependant, des différences existent entre les anciennes PDI et les retournés venus de l'étranger. Par exemple, les premiers tendent davantage à se déplacer à dos d'animal (40% contre 14% des retournés venus de l'étranger), tandis que les seconds sont plus susceptibles d'avoir emprunté les transports en commun (57%; aucune ancienne PDI). Ceci peut s'expliquer par le fait que les retournés venus de l'étranger parcourent de plus longues distances en provenance du Niger ou du Nigeria.

Graphique 22: Moyens de déplacement des retournés anciennes PDI



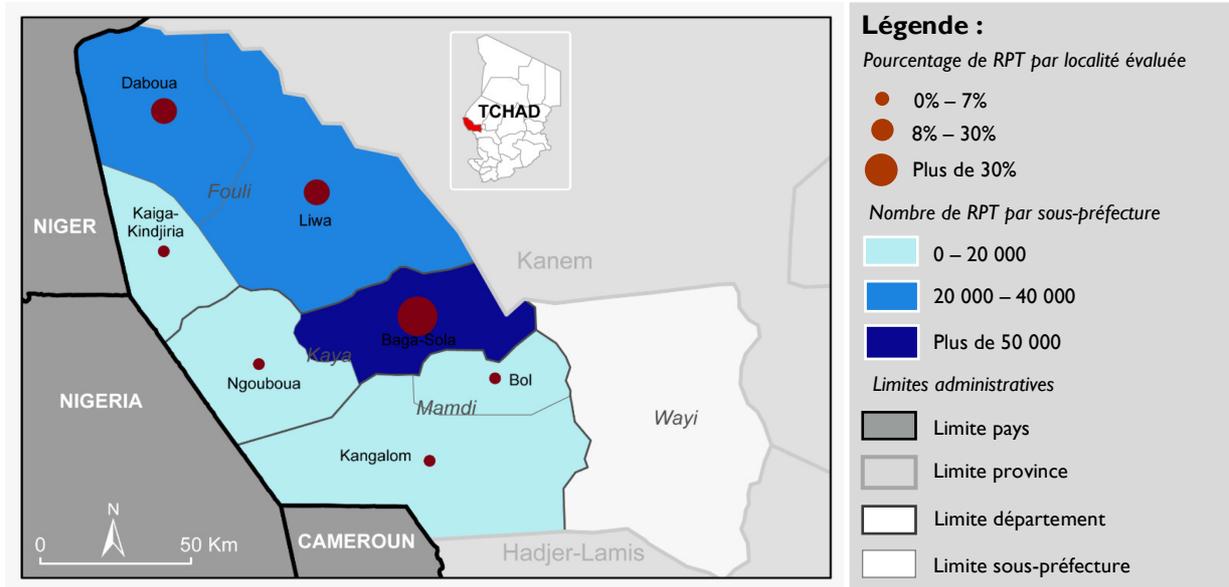
Graphique 23: Moyens de déplacement des retournés venus de l'étranger



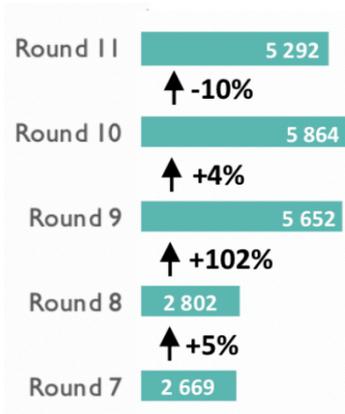
## RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS (RPT)

### Effectifs de population

Carte 8 : Ressortissants de Pays Tiers dans la province du Lac



Graphique 24 : Évolution du nombre de RPT du round 7 au round 11

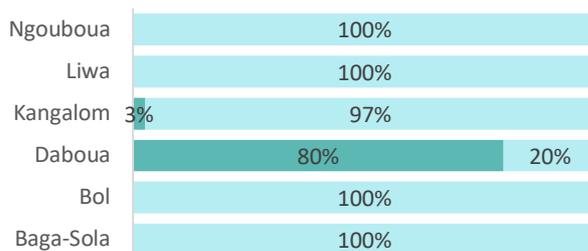


Les zones évaluées dans la province du Lac lors de ce onzième round accueillent un total de **5 292 Ressortissants de pays tiers (RPT)** (1 134 ménages), tandis que ce nombre était estimé à **5 864** (1 196 ménages) lors du round précédent ; le nombre de RPT a donc connu une **baisse de 10 pour cent** entre ces deux rounds.

Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces RPT sont souvent des pêcheurs exerçant leur activité dans des zones insulaires qui n'ont pas pu être évaluées durant ce round suite aux contraintes sécuritaires empêchant d'y effectuer des descentes sur le terrain, ou à cause des réseaux de télécommunication défectueux (en effet, durant les opérations militaires, les réseaux de télécommunication sont souvent coupés dans la province du Lac). Le département de Mamdi accueille

actuellement la majorité des RPT (62%). Dans ce département, les sous-préfectures de Kagalom et de Bol accueillent à elles seules 62 pour cent des RPT de la province du Lac (40% et 22%, respectivement).

Graphique 25: Nationalités des RPT par sous-préfecture



Les RPT sont composés en très grande majorité de personnes de nationalité nigérienne (95%). Par ailleurs, 5 pour cent des RPT sont nigériens. La sous-préfecture dans laquelle la proportion de RPT nigériens est la plus élevée est Daboua (80%) : ceci est notamment dû à la proximité entre cette sous-préfecture et le Niger. Il est à signaler que tous les RPT se trouvant dans les zones évaluées ont quitté leur lieu de provenance (soit le Nigeria pour 95% des RPT, ou le Niger pour 5% d'entre eux) à cause d'attaques armées.

La majorité des RPT résident dans le département de Mamdi (61%), parmi lesquels 37 pour cent ont été identifiés dans la sous-préfecture de Kangelom et 24 pour cent dans celle de Bol.

Tableau 6 : Nombre de RPT par département et sous-préfecture

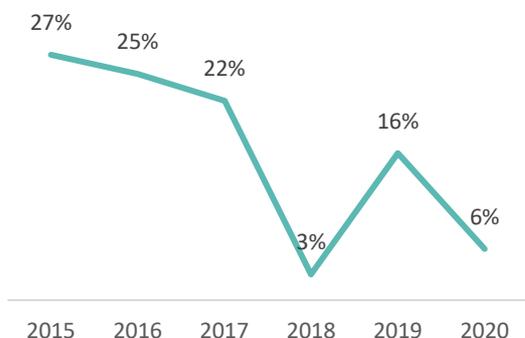
Département	Sous-préfecture	# lieux évalués	# RPT	% RPT
Fouli	Daboua	52	250	5%
	Kaiga-Kindjiria	4	0	0%
	Liwa	57	629	12%
<b>Total Fouli</b>		<b>113</b>	<b>879</b>	<b>12%</b>
Kaya	Baga-Sola	16	455	9%
	Ngouboua	33	729	14%
<b>Total Kaya</b>		<b>49</b>	<b>1 184</b>	<b>20%</b>
Mamdi	Bol	22	1 282	24%
	Kangelom	20	1 947	37%
<b>Total Mamdi</b>		<b>42</b>	<b>3 229</b>	<b>61%</b>
<b>Total</b>		<b>204</b>	<b>5 292</b>	<b>100%</b>

## Périodes de déplacement des RPT

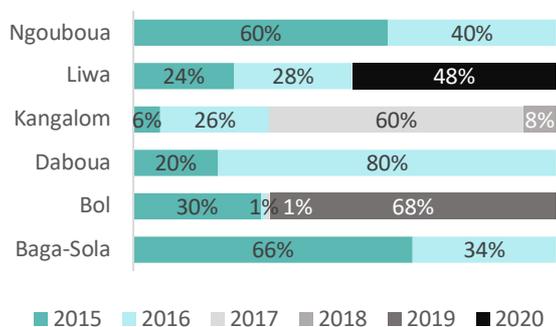
Comme dans les sections analogues précédentes, cette section porte sur les périodes de déplacement des RPT toujours déplacés à ce jour, sans tenir compte des personnes qui s'étaient déplacées mais qui sont depuis rentrées chez elles ou parties ailleurs hors de la couverture géographique du round 11. De ce fait, elle ne présente ni l'évolution globale ni le nombre cumulatif des déplacements pour une année donnée mais rend compte des périodes marquant le début du déplacement des RPT actuellement déplacés.

La plus grande part des RPT se trouvant dans les zones évaluées ont été déplacés en 2015 (27%). Ceci peut s'expliquer par la multiplication des attaques armées commises par des groupes extrémistes dans les pays frontaliers durant cette année. Il est à noter que la sous-préfecture de Liwa est la seule qui accueille des RPT arrivés au Tchad en 2020 – ceux-ci représentent près de la moitié (48%) des RPT de la sous-préfecture. Ceci peut s'expliquer par le fait que les personnes se trouvant dans des zones insulaires frontalières du Nigeria et du Niger ont été amenées à se déplacer massivement vers la sous-préfecture de Liwa suite aux opérations militaires qui ont débuté en mars 2020. De nombreux de RPT effectuent des activités de pêche dans ces zones.

Graphique 26: Années d'arrivée des RPT au Tchad

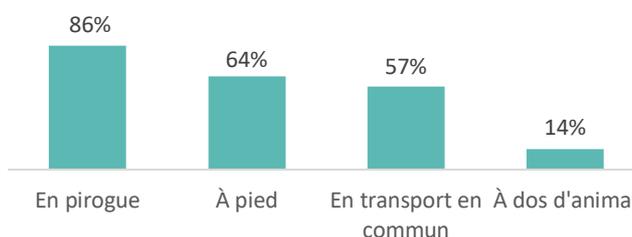


Graphique 27: Années d'arrivée des RPT par sous-préfecture



## Moyens de déplacement des RPT

Graphique 28 : Moyens de déplacement des RPT

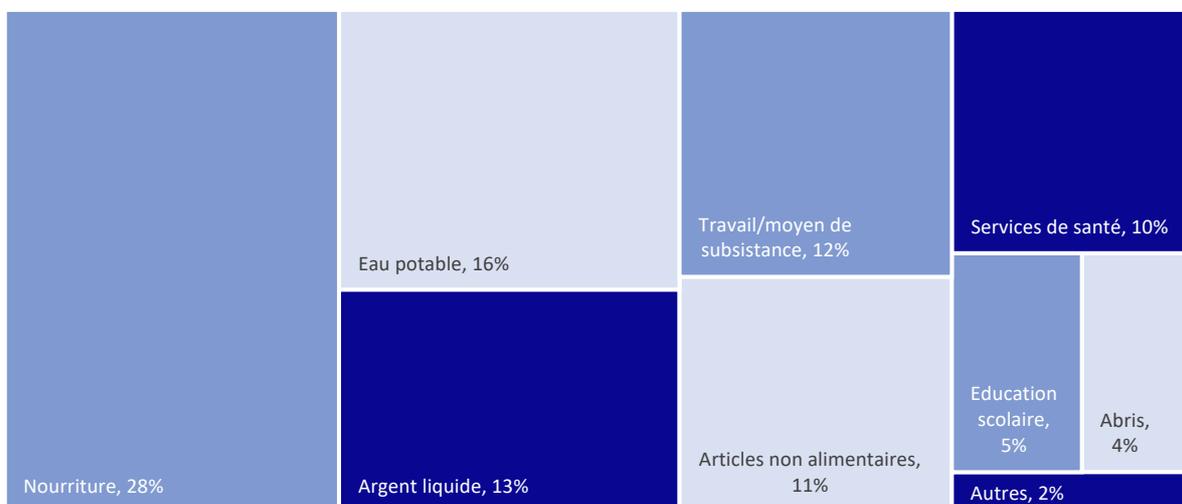


Les informateurs clés ont indiqué que de nombreux RPT se sont déplacés en pirogue (86%), à pied (64%) et en transports en commun (57%). Le fait que de nombreux RPT aient utilisé des pirogues pour se déplacer indique que la majeure partie d'entre eux sont originaires des îles du lac Tchad dans leurs pays respectifs.

## BESOINS, ASSISTANCE ET ACCÈS AUX SERVICES

### Besoins prioritaires des personnes déplacées

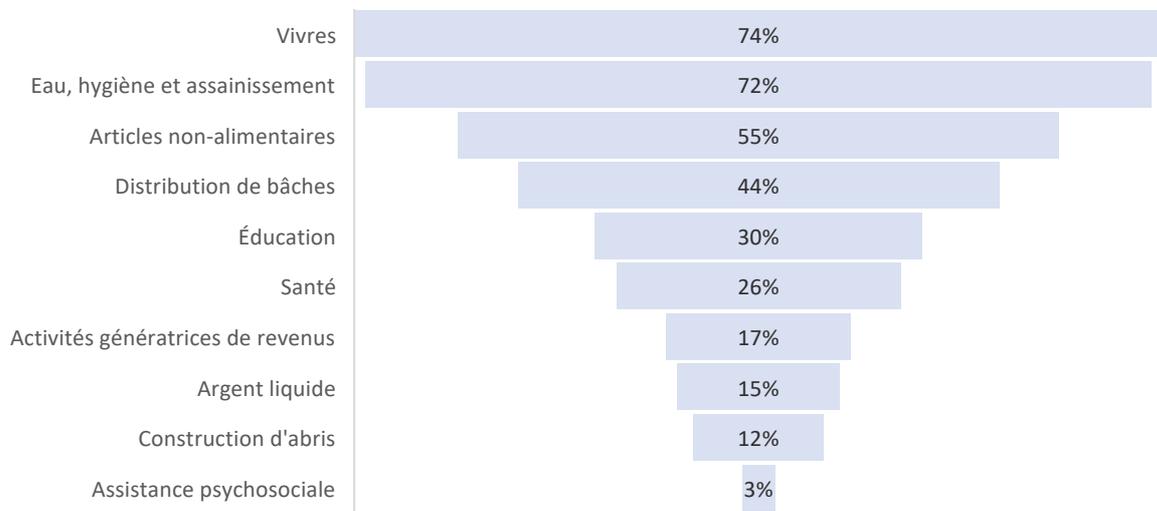
Graphique 29 : Besoins prioritaires des personnes déplacées



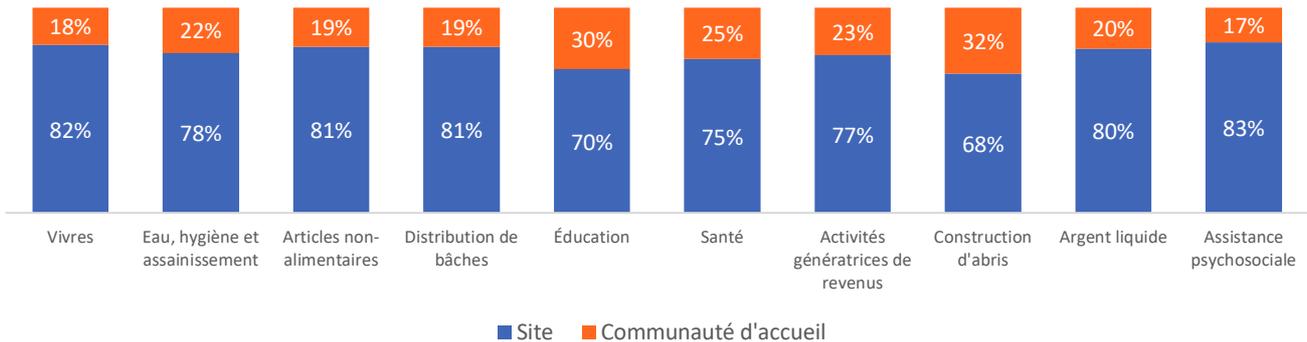
Dans chaque localité évaluée, il a été demandé aux informateurs clé d'indiquer les trois principaux besoins des populations déplacées qui y sont accueillies. Le besoin en vivres a été le besoin principal exprimé (28% des localités), suivi du besoin en eau potable (16%), en argent liquide (13%) et moyens de subsistance (12%).

## Assistances

Graphique 30 : Pourcentage des localités ayant reçu les principaux types d'assistance



Graphique 31 : Types d'assistance par type de lieu de déplacement

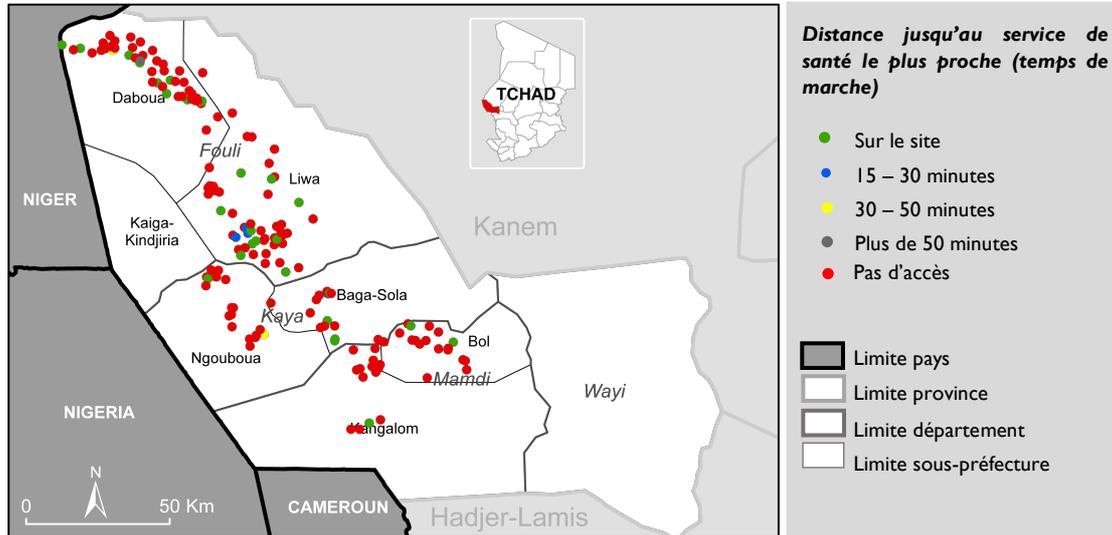


Les niveaux d'assistance varient en fonction des secteurs et des types de localités. Les types d'assistance les plus répandus au niveau des localités évaluées sont la distribution de vivres (74%) et l'assistance en eau, hygiène et assainissement (72%). Cependant, les résultats montrent que ces assistances sont davantage effectuées dans les sites de déplacement qu'au sein des communautés hôtes. Par exemple, 82 pour cent des lieux où une assistance en vivres a été apportée sont des sites de déplacement. Enfin, il est à signaler que dans le cadre des évaluations DTM, le nombre de personnes déplacées assistées dans les lieux de déplacement n'est pas collecté. Ainsi, le fait que les informateurs clés aient indiqué qu'un lieu a reçu une assistance ne signifie pas que l'aide ait été apportée à toutes les personnes déplacées se trouvant sur le lieu.

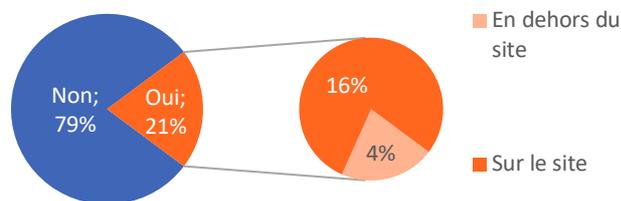
## Services de santé et informations liées au COVID-19

### Accès aux services de santé

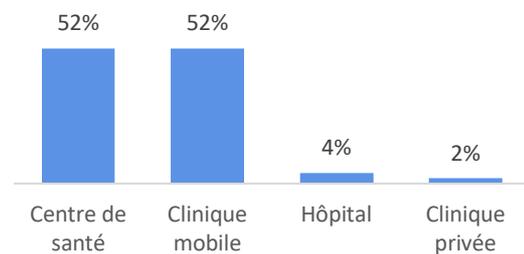
Carte 9 : Distance des localités évaluées au service de santé le plus proche (temps de marche)



Graphique 32 : Présence de services de santé dans les localités



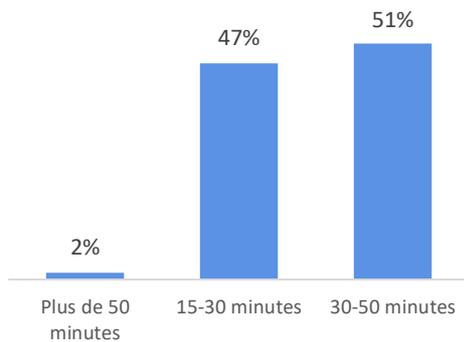
Graphique 33 : Types de services de santé existants



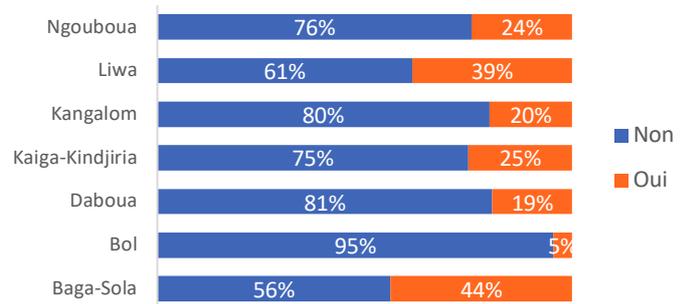
Seules 21 pour cent des localités évaluées ont accès aux services de santé (16% ont accès à ces services dans la localité et 4% hors de la localité). Parmi elles, plus de la moitié des localités ont accès à une clinique mobile et/ou à un centre de santé (52% chacun). Il est à signaler que les cliniques mobiles ne sont généralement pas suffisamment équipées pour prendre en charge d'éventuels patients atteints de COVID-19. En ce qui concerne la distance à parcourir pour accéder au service de santé le plus proche, les personnes doivent marcher plus de 30 minutes dans plus de la moitié des localités ayant accès aux services de santé (51%) et 15 à 30 minutes dans 47 pour cent d'entre elles.

Par ailleurs, la majorité (74%) des lieux de déplacement dans les sous-préfectures n'ont pas reçu d'assistance en santé. La sous-préfecture de Baga Sola héberge le plus grand nombre de lieux de déplacement ayant reçu une assistance en santé. En effet, 44 pour cent des localités dans cette sous-préfecture ont déjà reçu ce type d'assistance.

Graphique 34 : Distance à pied jusqu'au service de santé le plus proche



Graphique 35 : Assistance en santé par sous-préfecture

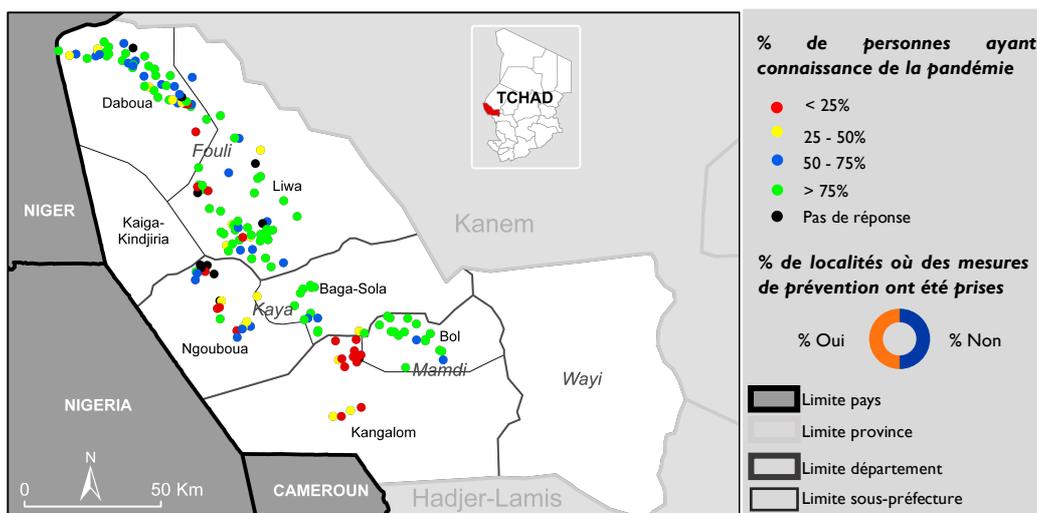


### Informations liées au COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré la maladie infectieuse de COVID-19 comme une pandémie le 11 mars 2020. Au Tchad, suite à la déclaration du premier cas le 19 mars 2020, le gouvernement a imposé des mesures successives de prévention et d'atténuation des risques de propagation du virus, notamment l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes, la fermeture des lieux publics et des commerces non-essentiels et un couvre-feu nocturne dans plusieurs provinces du pays. Le port du masque et la distanciation sociale ont également été fortement recommandés.

Cependant, le respect de ces mesures est difficile à garantir parmi les populations déplacées, notamment dans la province du Lac. En effet, la forte densité de population dans les sites surpeuplés rend le respect de la distanciation sociale quasiment impossible. Par ailleurs, comme mentionné dans les sections précédentes, les personnes déplacées ont un accès très limité aux services de santé, à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, ainsi qu'aux équipements de protection individuelle. Ainsi, le virus fait peser un risque d'autant plus important sur la santé de ces personnes, qui sont déjà en situation de grande vulnérabilité, et particulièrement fragiles face à la pandémie de COVID-19. Cette section présente les données clés collectées concernant l'accès aux services de santé dans les localités, ainsi que des informations liées au COVID-19.

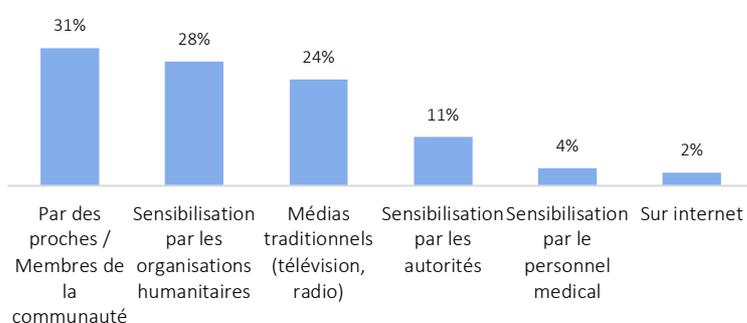
Carte 10: Connaissance globale du COVID-19 dans les localités évaluées



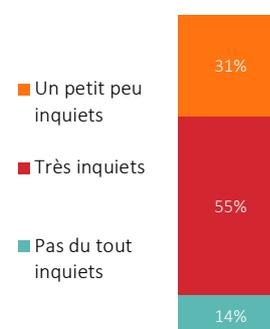
Les résultats indiquent que **dans près de la moitié des localités évaluées (49%), la quasi-totalité des personnes sont au courant de l'existence du virus**. Cependant, dans 14 pour cent des localités, seules quelques personnes (moins de 25 pour cent) en ont connaissance. Les principaux moyens par lesquels les personnes identifiées dans la province du Lac ont pris connaissance du COVID-19 sont le bouche-à-oreilles au sein de la communauté (31%), les opérations de sensibilisation par les organisations humanitaires (28%) et les médias traditionnels (24%). Les informateurs clés ont également indiqué qu'une grande majorité de personnes déplacées (86%) sont légèrement (31%) ou très (55%) inquiètes face à la menace du virus.

Niveau de connaissance du COVID-19	% des localités
Toutes les personnes sont au courant (> 75%)	49%
La majorité des personnes sont au courant (50 - 75%)	19%
Quelques personnes sont au courant (< 25%)	14%
Environ la moitié des personnes sont au courant (25 - 50%)	12%
Ne sait pas / Pas de réponse	6%

Graphique 36 : Moyens par lesquels les personnes ont pris connaissance du COVID-19

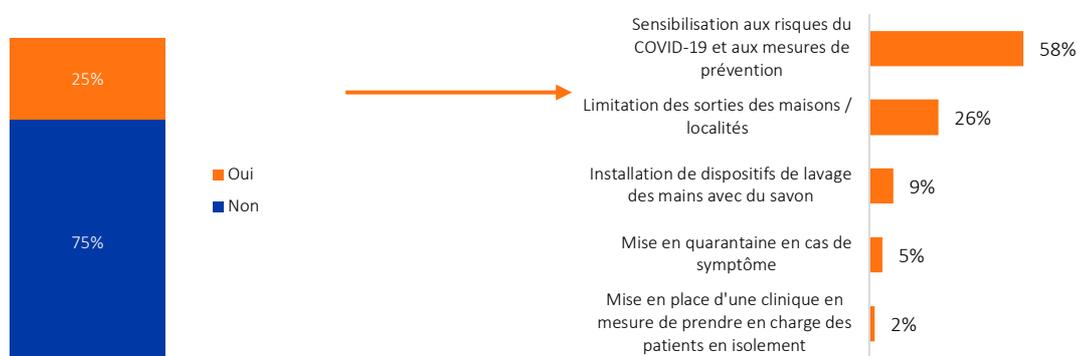


Graphique 37 : Niveau d'inquiétude face au COVID-19



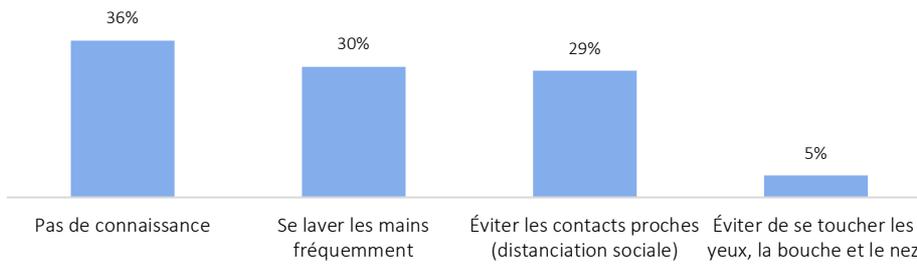
Par ailleurs, les informateurs clés ont indiqué que **seules un quart des localités évaluées ont des mesures de prévention en place pour prévenir ou limiter la propagation du COVID-19**. Parmi celles-ci, plus de la moitié (58%) ont organisé des campagnes de sensibilisation aux risques du virus et à sa prévention, et dans 26 pour cent d'entre elles, les sorties des résidences et de la localité sont limitées. De manière générale, un nombre insuffisant de sites et de communautés d'accueil sont actives dans la limitation des risques de propagation du COVID-19.

Graphique 38 : Mise en place de mesures de prévention contre la propagation du COVID-19 dans les localités évaluées



Ainsi, **une proportion importante de personnes (36%) n'ont aucune connaissance des gestes barrières recommandés** à adopter pour se protéger du virus et éviter sa transmission.

Graphique 39 : Connaissance des gestes barrières dans les localités évaluées



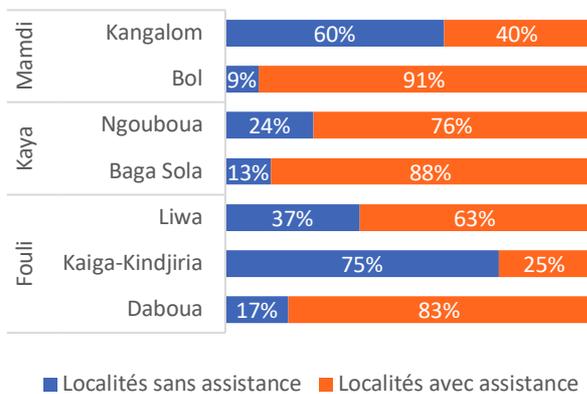
## Accès aux services



### Eau, hygiène et assainissement

#### Assistance

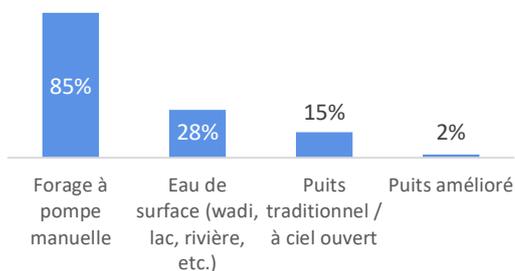
Graphique 40 : Assistance en eau, hygiène et assainissement par sous-préfecture



Selon les informateurs clés, une assistance en eau, hygiène et assainissement a été apportée dans la plupart des lieux de déplacements évalués (72%), notamment à Bol, Baga Sola et Daboua où une vaste majorité de lieux évalués (91%, 88% et 83% respectivement) ont déjà reçu ce type d'assistance. Cependant, dans les sous-préfectures de Kangalom et de Kaiga-Kindjiria, la plupart des lieux de déplacements n'ont pas encore reçu d'assistance en eau, hygiène et assainissement : seules 40 pour cent des localités à Kangalom et 25 pour cent de celles situés à Kaiga-Kindjiria ont reçu ce type d'assistance.

## Principales sources d'eau

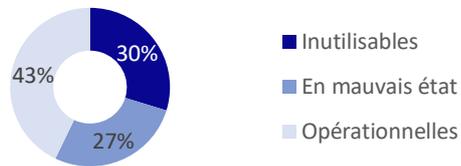
Graphique 41 : Principales sources d'eau



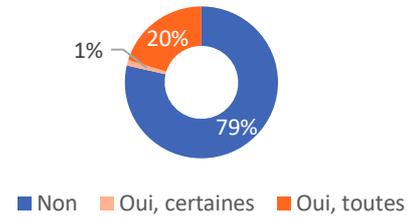
Les résultats de ce round 11 indiquent que la source d'eau prépondérante dans les localités accueillant les populations déplacées identifiées est le **forage à pompe manuelle** : 85 pour cent des lieux évalués possèdent cette source. Par ailleurs, les eaux de surface (28%) et les puits à ciel ouvert (15%) sont également des sources d'eau importantes au sein des localités évaluées.

## Disponibilité et état des latrines dans les lieux de déplacement évalués

Graphique 42 : État des latrines



Graphique 43 : « Les latrines sont-elles séparées entre les femmes et les hommes ? »

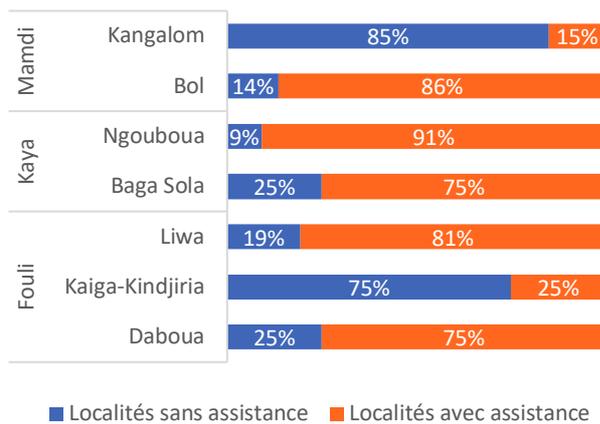


Selon les données collectées auprès des informateurs clés, **59 pour cent de lieux de déplacement n'ont pas de latrines disponibles**. Parmi les localités qui en disposent, 43 pour cent ont des latrines opérationnelles. Les données démontrent par ailleurs que même lorsque les latrines sont disponibles, elles ne sont pas séparées entre les femmes et les hommes dans la plupart des lieux de déplacement (9%).



## Sécurité alimentaire

Graphique 44 : Assistance en vivres par sous-préfecture



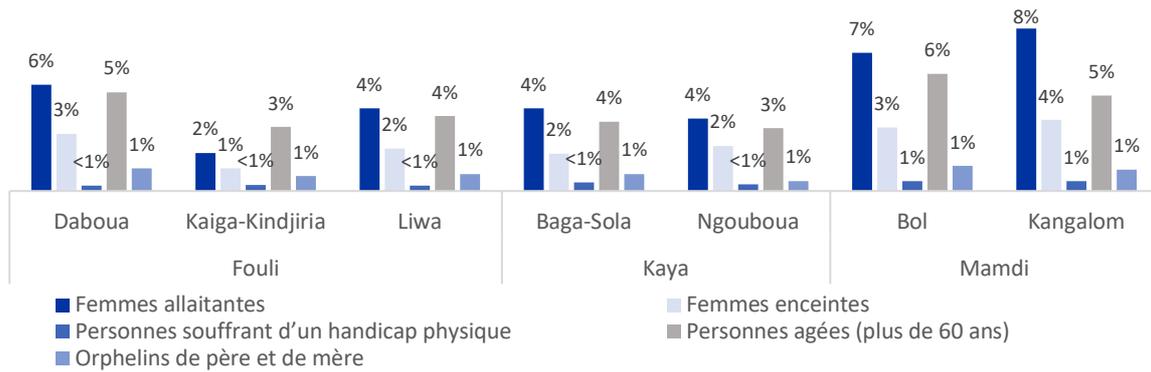
Le déplacement de personnes a généralement un impact négatif sur leur sécurité alimentaire, notamment dans un contexte où l'élevage, l'agriculture et la pêche sont des secteurs majeurs d'activité et de source alimentaire. De manière générale, dans 74 pour cent des lieux de déplacement, les informateurs clés ont indiqué qu'une assistance en vivres a déjà été fournie au moins une fois. Dans la plupart des sous-préfectures, la grande majorité des localités évaluées ont déjà reçu ce type d'assistance, à l'exception des sous-préfectures de Kangalom (15%) et de Kaiga-Kindjiria (25%).



## Protection

Les évaluations effectuées dans les lieux de déplacement de la province du Lac incluent un nombre limité d'indicateurs relatifs à la protection, dont les vulnérabilités et la possession de documents d'identité. En ce qui concerne les vulnérabilités, les données indiquent que les femmes allaitantes représentent une proportion assez importante des personnes déplacées dans toutes les sous-préfectures, Kangalom (8%), Bol (7%) et Daboua (6%) étant les sous-préfectures dans lesquelles les proportions de femmes allaitantes sont les plus élevées. Le nombre de personnes âgées parmi les populations affectées est également relativement important, notamment à Bol (6%), Kangalom (5%) et Daboua (5%).

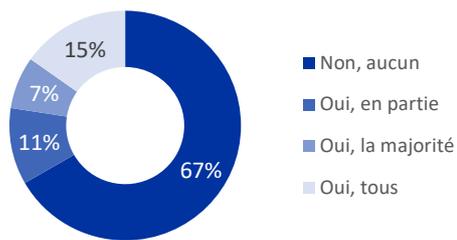
Graphique 45 : Principales vulnérabilités par sous-préfecture



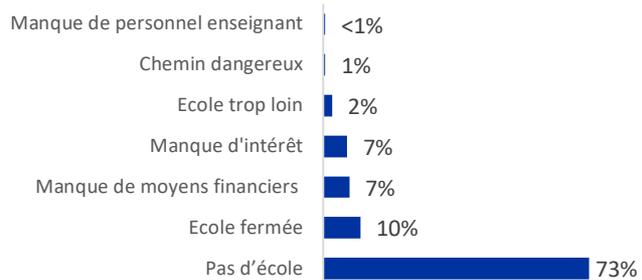
La majorité des personnes déplacées dans les zones évaluées (59%) possèdent des documents d'identification. Dans les localités où la majorité des personnes déplacées sont dépourvues de documents d'identification (soit 41% des localités), la raison principale (dans 90% de ces lieux) est l'absence des bureaux d'émission.

## 📖 Scolarisation

Graphique 46 : Accès à l'école

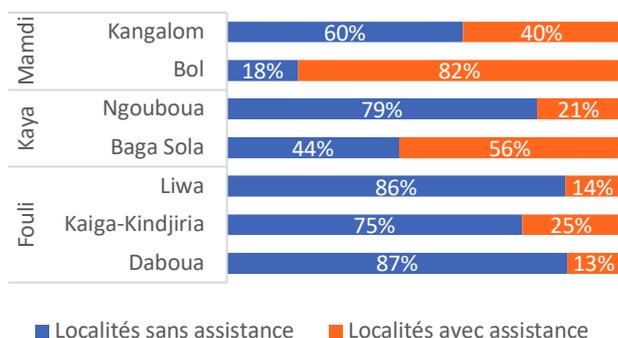


Graphique 47 : Raisons de non-scolarisation des enfants



**Dans la majorité de lieux de déplacement (67%), aucun enfant ne va à l'école.** Les lieux de déplacement dans lesquels tous les enfants en âge scolaire fréquentent une école ne représentent que 15 pour cent de toutes les localités évaluées. La raison principale pour laquelle les enfants déplacés ne fréquentent pas d'école est l'absence d'école dans les zones évaluées : cette raison a été évoquée dans 73 pour cent des lieux de déplacement. La fermeture des écoles constitue la raison de non-scolarisation dans 10 pour cent des lieux de déplacement, et le manque de moyens financiers (transport ou inscription trop onéreux) ainsi que le manque d'intérêt pour l'éducation formelle représentent chacun 7 pour cent des motifs de non-scolarisation cités.

Graphique 48 : Assistance en éducation par sous-préfecture



Seule une minorité (30%) des lieux de déplacement ont déjà reçu une assistance en éducation. La sous-préfecture de Bol est celle qui héberge la plus grande proportion de localités ayant reçu une assistance en éducation (82%), tandis que celle de Daboua est dans la situation inverse (seuls 13% des lieux évalués dans cette sous-préfecture ont bénéficié de ce type d'assistance).

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Les données brutes sur base desquelles ce rapport a été élaboré sont disponibles sur le site internet de la DTM mentionné ci-dessous. En cas de besoin d'appui aux analyses approfondies, les partenaires peuvent contacter la DTM Tchad à travers le courriel ci-dessous.

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée, ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations [Mois, Année], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)"

Organisation Internationale pour les Migrations –  
Quartier Klemat. Rue 3044. BP 6450  
N'Djamena  
Tchad  
Tel.: +235 22 52 53 62  
E-mail : [dtmtchad@iom.int](mailto:dtmtchad@iom.int)  
Sites internet : <https://displacement.iom.int/chad> – <https://dtm.iom.int/chad>

